



**Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la
biodiversité et les services
écosystémiques**

Distr. générale
9 avril 2022

Français
Original : anglais

**Plénière de la Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la biodiversité et
les services écosystémiques**

Neuvième session

Bonn (Allemagne), 3–9 juillet 2022

Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

**Renforcement des capacités, consolidation de la base
de connaissances et appui à l'élaboration des politiques**

**Travaux en matière de renforcement des capacités,
de consolidation de la base de connaissances et d'appui
à l'élaboration des politiques**

Note du secrétariat

Introduction

1. La section I de la présente note fournit des informations générales au titre du point 8 a) de l'ordre du jour, sur les produits du programme de travail et plans de travail de l'équipe spéciale, tandis que la section II fournit des informations générales au titre du point 8 b) de l'ordre du jour, sur le cadre pour l'avenir de la nature élaboré par l'équipe spéciale sur les scénarios et les modèles.

**I. Produits du programme de travail et plans de travail
de l'équipe spéciale**

2. Dans sa décision IPBES-7/1, la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (la « Plateforme »), lors de sa septième session, a adopté le programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu'en 2030. Les six objectifs du programme de travail sont les suivants : objectif 2 (renforcer les capacités) ; objectif 3 (consolider la base des connaissances), qui englobe les objectifs 3 a) (travaux avancés sur les connaissances et les données) et 3 b) (reconnaissance et utilisation améliorées des systèmes de savoirs autochtones et locaux) ; objectif 4 (fournir une aide à l'élaboration des politiques), qui englobe les objectifs 4 a) (travaux avancés sur les moyens d'action, les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques), 4 b) (travaux avancés sur les scénarios et modèles de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques) et 4 c) (travaux avancés sur les valeurs multiples).

3. Dans la même décision, la Plénière a prorogé le mandat de l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités (section III de la décision) et des équipes spéciales sur les connaissances et les données et sur les savoirs autochtones et locaux (section IV) et a créé une équipe spéciale sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques et une autre sur les scénarios et les modèles, pour la réalisation des objectifs correspondants du programme de travail (section V).

* IPBES/9/1.

Elle a également prié les équipes spéciales d'établir des produits spécifiques pour chacun des sujets prioritaires énumérés au paragraphe 8 du programme de travail¹, pour examen à sa huitième session.

4. Le mandat général des équipes spéciales, établi dans l'annexe II de la décision IPBES-7/1, prévoit notamment que chaque équipe spéciale devra faire régulièrement rapport sur l'état d'avancement de ses activités et, en consultation avec le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau, élaborer et mettre à jour un plan de travail qui définit clairement des échéances et des produits au regard des sujets et objectifs pertinents énoncés dans le programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030, de sorte que la Plénière puisse régulièrement l'examiner.

5. À sa huitième session, dans les sections III, IV et V de la décision IPBES-8/1, la Plénière s'est félicitée des progrès accomplis par les équipes spéciales dans la réalisation des objectifs correspondants du programme de travail et dans l'élaboration des produits à l'appui des objectifs 2, 3 et 4 ainsi que des trois sujets prioritaires initiaux du programme de travail, et a décidé d'examiner les produits lors de sa neuvième session.

6. La Plénière sera donc invitée à examiner, lors de sa neuvième session, les produits du programme de travail ainsi que le plan de travail pour chaque équipe spéciale pour la période intersessions 2022–2023. En outre, un projet de plan de travail pour chaque équipe spéciale pour la période intersessions 2023–2024 a été présenté pour l'information de la Plénière, notant que la Plénière sera invitée à examiner le mandat des équipes spéciales lors de sa dixième session. Les produits et les plans de travail figurent dans les annexes I à V de la présente note. Les plans de travail indiquent les dates des périodes intersessions pour chaque activité, mais ces dates sont provisoires et peuvent être modifiées.

7. Une ébauche des produits et des plans de travail présentés dans les annexes I à V a été mise à disposition pour examen entre le 16 décembre 2021 et le 17 janvier 2022. Les commentaires reçus, notamment ceux de huit gouvernements (Allemagne, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Canada, États-Unis d'Amérique, France, Mexique et Trinité-et-Tobago), ont été pris en compte dans la finalisation des plans de travail.

8. Outre les activités spécifiques décrites dans les plans de travail, chaque équipe de travail prévoit de tenir une réunion en présentiel afin de coordonner ses travaux durant les deux périodes intersessions, en plus des réunions en ligne habituelles. Tous les travaux ayant été menés à distance depuis 2020 en raison des circonstances causées par la pandémie, une réunion en présentiel pour chaque équipe spéciale pour la période intersessions 2022–2023 a été jugée nécessaire afin de relancer leurs travaux. Une réunion en présentiel de chaque équipe spéciale est également prévue au cours de la période intersessions 2023–2024, étant donné que des élections des membres des équipes spéciales auront lieu à l'issue de la dixième session de la Plénière et que les membres nouvellement élus des équipes spéciales seront plus susceptibles de bénéficier d'une réunion en présentiel en tant que groupe.

9. Les activités décrites dans les annexes I à V de la présente note seraient mises en œuvre par les équipes spéciales compétentes, avec le concours des groupes d'appui technique correspondants sous la direction du Groupe d'experts multidisciplinaire et du Bureau. La Plénière recevrait, à sa dixième session :

- a) Pour examen :
 - i) Une proposition de révision du mandat des équipes spéciales ;
 - ii) Une version révisée des plans de travail des équipes spéciales pour la période intersessions 2023–2024 ;
- b) Pour information :
 - i) Un rapport sur la mise en œuvre des activités pour la période intersessions 2022–2023 ;
 - ii) Des projets de plan de travail des équipes spéciales pour la période intersessions 2024–2025.

¹ Les trois sujets prioritaires sont : a) comprendre l'importance de la biodiversité dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; b) comprendre les causes profondes de l'érosion de la biodiversité et les déterminants des changements transformateurs et les solutions pour réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité ; et c) mesurer l'impact et la dépendance des entreprises à l'égard de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations.

II. Cadre pour l'avenir de la nature élaboré par l'équipe spéciale sur les scénarios et les modèles

10. Lors de sa quatrième session, dans la section V de la décision IPBES-4/1, la Plénière a approuvé le résumé à l'intention des décideurs du *Rapport d'évaluation méthodologique concernant les scénarios et les modèles relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques*² et a accepté les différents chapitres du rapport. Dans la même décision, la Plénière a demandé au Groupe d'experts multidisciplinaire de superviser la poursuite des travaux relatifs aux scénarios et aux modèles, et de désigner un groupe d'experts chargé d'effectuer ces travaux.

11. Dans la décision IPBES-7/1, la Plénière a créé une équipe spéciale sur les scénarios et les modèles pour la mise en œuvre de l'objectif 4 b) du programme de travail, en s'appuyant sur les travaux de l'ancien groupe d'experts sur les scénarios et les modèles, dont le mandat a pris fin lors de la septième session de la Plénière. Conformément à l'objectif 4 b), l'équipe spéciale a pour mandat de fournir des conseils sur les scénarios et les modèles aux autres groupes d'experts, en particulier ceux qui évaluent l'utilisation des modèles et des scénarios existants, et de favoriser l'établissement de nouveaux modèles et scénarios pour les travaux futurs de la Plateforme et l'application dans l'élaboration des politiques.

12. Afin de favoriser l'élaboration de scénarios et de modèles pour les futures évaluations de la Plateforme, l'ancien groupe d'experts de la Plateforme sur les scénarios et les modèles et l'actuelle équipe spéciale de la Plateforme sur les scénarios et les modèles ont produit le « cadre pour l'avenir de la nature ». Le cadre proposé est conforme au cadre conceptuel de la Plateforme et fournit un outil permettant d'élaborer des scénarios futurs concernant la nature et les contributions de la nature aux populations. Il a été conçu pour donner suite aux conclusions du *Rapport d'évaluation méthodologique concernant les scénarios et les modèles*, qui a identifié les limites des approches existantes en matière de scénarios du point de vue de leur utilité pour la biodiversité et les services écosystémiques, notamment dans leur capacité à intégrer les objectifs politiques liés à la conservation de la nature et au bien-être humain. Pour remédier à ces limites, les contributions des groupes de parties prenantes et des spécialistes de la modélisation ont été recueillies dans le cadre de plus de 10 ateliers (organisés entre 2016 et 2021), qui ont abouti à l'élaboration du cadre sur l'avenir de la nature. Ce cadre offre à la communauté scientifique un outil pour élaborer de nouveaux scénarios pour les évaluations futures de la Plateforme, et aux communautés de la modélisation un outil pour élaborer des modèles permettant de définir l'incidence de ces scénarios sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations.

13. Dans la décision IPBES-8/1, la Plénière a approuvé le plan de travail provisoire de l'équipe spéciale sur les scénarios et les modèles pour la période intersessions 2021–2022, qui comprenait un processus pour recueillir les réactions au sujet du cadre sur l'avenir de la nature et des orientations méthodologiques sur l'utilisation du cadre par le biais d'un examen externe et de consultations avec les gouvernements, les groupes chargés de la modélisation et la communauté scientifique au sens large (y compris des experts en sciences sociales et humaines), des experts en savoirs autochtones et locaux et des représentants des peuples autochtones et des communautés locales.

14. Le cadre sur l'avenir de la nature et ses orientations méthodologiques ont été mis à disposition en vue d'un examen externe tenu du 6 septembre 2021 au 31 octobre 2021. Afin d'appuyer cet examen, des dialogues en ligne ont été organisés entre le 28 septembre et le 19 octobre 2021 avec les détenteurs de savoirs autochtones et locaux, les correspondants nationaux de la Plateforme et les autres parties prenantes. Le document a été révisé sur la base de quelque 1 000 commentaires issus de l'examen externe.

15. Les fondements du cadre pour l'avenir de la nature sont présentés dans l'annexe VI de la présente note et le projet d'orientations méthodologiques sur l'utilisation du cadre est exposé dans le document IPBES/9/INF/16.

16. La Plénière souhaitera peut-être inviter la communauté scientifique et les autres acteurs concernés à accélérer l'élaboration de scénarios et modèles concernant la biodiversité et les services écosystémiques en vue de leur utilisation dans les évaluations de la Plateforme, en comblant les lacunes recensées dans le *Rapport d'évaluation méthodologique concernant les scénarios et modèles* et en utilisant, le cas échéant, le cadre sur l'avenir de la nature décrit dans l'annexe VI pour garantir la comparabilité des scénarios et des modèles.

² Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, *Rapport d'évaluation méthodologique concernant les scénarios et les modèles relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques*, S. Ferrier et autres, éd. (secrétariat de la Plateforme : Bonn (Allemagne), 2016).

17. La Plénière pourrait en outre souhaiter inviter les agences de financement de la recherche sur la biodiversité et les services écosystémiques à soutenir ces efforts.

Annexe I

Renforcement des capacités

1. Des informations détaillées sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 2 du programme de travail glissant de la Plateforme jusqu'en 2030, (renforcement des capacités), durant la période intersessions 2021–2022 et sur les plans de travail pour les périodes intersessions 2022–2023 et 2023–2024 sont présentées dans le document IPBES/9/INF/12.

I. Produits du plan de travail pour l'objectif 2

2. Comme suite à la décision IPBES-7/1, l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités a préparé un ensemble de produits pour l'objectif 2¹, à savoir :

- a) Pour l'objectif 2 a), un apprentissage et un engagement améliorés :
 - i) La mise en œuvre du programme de bourses de recherches² ;
 - ii) La mise en œuvre du programme de formation et de familiarisation³ ;
 - iii) L'organisation de dialogues science-politiques avec les correspondants nationaux ;
- b) Pour l'objectif 2 b) : un accès facilité aux compétences d'experts et à l'information ;
 - i) Un appui à la réalisation de rapports d'évaluation et d'autres produits approuvés, et la promotion de communautés de praticiens autour d'eux ;
 - ii) L'organisation de réunions régulières du forum sur le renforcement des capacités ;
- c) Pour l'objectif 2 c) : des capacités nationales et régionales renforcées :

La promotion de la création de plateformes et de réseaux et la réalisation d'évaluations science-politiques pour la biodiversité et les services écosystémiques aux niveaux national et (sous-)régional.

II. Plan de travail pour la période intersessions 2022–2023 (pour approbation)⁴

A. Objectif 2 a) : un apprentissage et un engagement améliorés

3. Les activités destinées à mettre en œuvre le programme de bourses de recherches comprendront :

- a) Pour l'évaluation des questions interdépendantes : la participation des boursiers (13 boursiers, sélectionnés en 2021) à la deuxième réunion d'auteurs de l'évaluation (mars 2023) ;
- b) La participation des boursiers de l'équipe spéciale sur les scénarios et les modèles (5 boursiers, sélectionnés en 2019) à une réunion de travail ou à un atelier sur les scénarios et les modèles (octobre/novembre 2022) ;

¹ L'objectif 2 comporte trois sous-objectifs correspondant aux trois composantes du plan glissant de renforcement des capacités visant à renforcer et à développer la capacité des individus et des institutions à répondre aux besoins prioritaires identifiés par la Plénière de la Plateforme dans les décisions IPBES-3/1 et IPBES-5/1.2. Le plan glissant de renforcement des capacités est disponible à l'adresse https://www.ipbes.net/sites/default/files/ipbes_capacity-building_rolling_plan_and_executive_summary_0.pdf.

² <https://ipbes.net/ipbes-fellowship-programme>.

³ Y compris des webinaires et d'autres ressources en ligne, des guides, du matériel d'apprentissage et des ateliers destinés aux acteurs de l'interface science-politiques et facilités par la Plateforme.

⁴ Toutes les activités décrites dans cette section seront entreprises en tenant dûment compte de la nécessité de parvenir à une participation équilibrée entre les régions, les sexes, les disciplines et les systèmes de connaissances, y compris les systèmes de connaissances autochtones et locaux, conformément aux fonctions, aux principes de fonctionnement et aux dispositions institutionnelles de la Plateforme. Les activités et les programmes sont conçus et mis en œuvre pour faciliter l'engagement des membres et des parties prenantes de tous les groupes d'âge et l'inclusion des populations autochtones et des communautés locales.

c) L'organisation d'un atelier annuel de formation pour les boursiers au titre des évaluations en cours et de l'équipe spéciale sur les scénarios et les modèles. L'atelier renforcera les capacités des boursiers en ce qui concerne les sujets clés relatifs à leurs activités au sein de la Plateforme et leur donnera l'occasion de s'engager et d'apprendre les uns des autres, tant au sein des différentes cohortes de boursiers qu'entre elles (avril/mai 2023) ;

d) La fourniture d'un appui au réseau de boursiers et d'anciens boursiers de la Plateforme, notamment en favorisant l'engagement des boursiers et des anciens boursiers dans des activités soutenant la mise en œuvre de l'objectif 2, en recensant et en développant davantage les activités du réseau et en organisant une réunion en ligne pour faciliter l'échange de connaissances entre les différentes cohortes du programme de bourses (septembre 2022) ;

e) La publication d'un appel à nomination de candidats en début de carrière par les gouvernements et organisations et la sélection d'un maximum de 12 boursiers pour l'évaluation concernant les entreprises et la biodiversité par le comité de direction de l'évaluation (août 2022)⁵.

4. Les activités pour la mise en œuvre du programme de formation et de familiarisation des experts de la Plateforme et des autres personnes impliqués dans l'interface science-politiques comprendront :

a) La poursuite du développement et de la promotion de la série de webinaires, d'outils en ligne et de vidéos sur les rapports d'évaluation et autres produits approuvés de la Plateforme, notamment les rapports d'évaluation sur l'utilisation durable et les valeurs, après leur approbation par la Plénière lors de sa neuvième session ; le développement d'une interface éducative pilote sur les résultats de l'évaluation des espèces exotiques envahissantes en collaboration avec le comité de direction de l'évaluation des espèces exotiques envahissantes et l'équipe de communication du secrétariat de la Plateforme ; et les travaux sur l'interface éducative pilote, y compris l'identification d'un fournisseur de services et l'élaboration d'une ébauche du produit final qui sera révisé et lancé après l'approbation du rapport d'évaluation ;

b) La fourniture ultérieure d'un appui aux activités de formation pertinentes adaptées aux besoins de la Plateforme, facilitées par cette dernière et mises au point par d'autres organisations et institutions (par exemple, matériel imprimé ou électronique, retour d'information sur les projets d'ordre du jour ou coordonnées des experts compétents de la Plateforme) ;

c) L'organisation d'un atelier pour les jeunes visant à renforcer la participation des jeunes aux travaux de la Plateforme et à appuyer la réalisation des évaluations parmi les jeunes, d'autres personnes et organisations, sous réserve de la disponibilité de contributions en nature (septembre 2022)⁶ ;

d) La collaboration avec l'équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux pour l'organisation d'ateliers et de webinaires dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche concernant la reconnaissance et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux dans la Plateforme.

5. Les activités liées aux réunions du dialogue science-politiques comprendront l'organisation d'une réunion du dialogue en présentiel avec les nouveaux membres de la Plateforme et les États observateurs afin de développer les capacités concernant les produits et les processus de la Plateforme et d'encourager l'adhésion à cette dernière (premier trimestre 2023).

6. Les activités liées aux ateliers de dialogue destinés aux parties prenantes comprendront l'organisation de réunions de dialogue en ligne avec les parties prenantes et les experts pendant le premier examen externe des évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs (janvier/février 2023).

B. Objectif 2 b) : accès facilité aux compétences d'experts et à l'information

7. Les activités visant à soutenir la mise en œuvre des résultats d'évaluations approuvées et d'autres produits et à encourager le développement de communautés de praticiens autour d'eux comprendront :

⁵ Dans l'attente d'une décision de la Plénière d'entreprendre l'évaluation ;

https://www.ipbes.net/sites/default/files/ipbes_fellowship_programme_selection_process_and_criteria.pdf.

⁶ L'atelier s'adressera aux personnes représentant des organisations de jeunes de différentes régions des Nations Unies qui ont une voix active dans leur communauté. Un appel ouvert, comprenant des critères de sélection, sera publié.

a) La diffusion de l'appel à candidatures destiné aux experts et aux boursiers pour l'évaluation des entreprises et de la biodiversité au moyen de réseaux pertinents afin d'encourager les candidatures d'un éventail d'experts aussi large que possible ; et la fourniture d'une assistance au Groupe d'experts multidisciplinaire pour la mise en œuvre du processus visant à combler les lacunes concernant l'expertise de ces groupes d'experts chargés des évaluations, le cas échéant⁷ ;

b) La publication d'un appel à contributions pour soutenir la réalisation d'évaluations approuvées et d'autres produits de la Plateforme, y compris des évaluations de l'utilisation durable et des valeurs^{8,9} (juillet 2022) ;

c) La fourniture d'un appui pour la réalisation des activités pour les produits de la Plateforme organisées par d'autres organisations (par exemple, matériel imprimé ou électronique, retour d'information sur les projets d'ordre du jour ou coordonnées des experts de la Plateforme) ;

d) La poursuite de la promotion des communautés de praticiens¹⁰ pour qu'elles facilitent l'accès à l'expertise et aux informations pertinentes pour la Plateforme, et la recherche des moyens possibles d'appuyer les communautés de praticiens autour des évaluations des valeurs et de l'utilisation durable ;

e) La collaboration avec les autres équipes spéciales dans la promotion d'activités visant à renforcer les capacités s'agissant des approches et processus de la Plateforme, notamment l'approche concernant la reconnaissance et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux dans la Plateforme.

8. Une sixième réunion du forum sur le renforcement des capacités sera convoquée afin de favoriser le dialogue ainsi que la mise en place et le renforcement d'une collaboration avec d'autres organisations et institutions aux fins de la mise en œuvre du plan glissant de renforcement des capacités de la Plateforme. Le sujet spécifique de la réunion du forum sera défini par l'équipe spéciale et approuvé par le Bureau (février 2023).

C. Objectif 2 c) : capacités nationales et régionales renforcées

9. L'équipe spéciale continuera d'encourager la mise en place de plateformes, de réseaux et d'évaluations science-politiques pour la biodiversité et les services écosystémiques aux niveaux national et (sous-)régional, de collaborer avec ces derniers et de les renforcer. Les activités entreprises viseront essentiellement à faciliter l'échange des connaissances et des bonnes pratiques entre les plateformes science-politiques nationales et (sous-)régionales, ceux qui souhaitent créer une nouvelle plateforme et les organisations et institutions qui pourraient soutenir ces efforts. Dans le cadre de ce travail, un atelier de dialogue en ligne sera organisé (février 2023).

III. Projet de plan de travail pour la période intersessions 2023–2024 (pour information)

A. Objectif 2 a) : un apprentissage et engagement améliorés

10. Les activités destinées à mettre en œuvre le programme de bourses de recherche comprendront :

a) Pour l'évaluation des changements transformateurs : la participation des boursiers (12 boursiers, sélectionnés en 2021) à la deuxième réunion des auteurs de l'évaluation (mai 2023) ;

b) Pour l'évaluation des entreprises et de la biodiversité : l'organisation d'une « journée d'initiation » et la participation des boursiers (12 boursiers, à sélectionner en 2022) à

⁷ En attendant une décision de la Plénière d'entreprendre l'évaluation.

⁸ En attendant l'approbation des rapports d'évaluation lors de la neuvième session de la Plénière de la Plateforme.

⁹ Un appel ouvert sera lancé aux institutions et aux organisations pour qu'elles organisent des événements d'assimilation ou encouragent d'une autre manière l'utilisation des résultats des produits de la Plateforme. Les organisateurs des activités de mise en œuvre peuvent, sur demande, recevoir un soutien non financier, le cas échéant.

¹⁰ Dans ce contexte, les communautés de praticiens sont des groupes d'experts, de décideurs politiques et/ou de praticiens qui s'emploient à améliorer l'accès à l'expertise et aux informations sur un sujet ou un domaine prioritaire spécifique, tant pour appuyer la mise en œuvre du programme de travail de la Plateforme que pour accroître la portée et l'incidence des produits du programme de travail. Ces communautés de praticiens sont des groupes autoorganisés et peuvent avoir des modalités et des dispositions de travail différentes.

la première réunion des auteurs (juillet 2023) de l'évaluation, ainsi qu'à la deuxième réunion des auteurs (septembre 2024)¹¹ ;

c) Pour les évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs : la participation des boursiers (13 et 12 boursiers, respectivement, sélectionnés en 2021) à la troisième réunion des auteurs des évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs (janvier/février 2024) ;

d) La sélection d'un maximum de cinq boursiers pour l'équipe spéciale sur les scénarios et les modèles (deuxième semestre de 2023)¹² ;

e) L'organisation d'un atelier annuel de formation pour les boursiers aux fins des évaluations en cours et de l'équipe spéciale sur les scénarios et les modèles. L'atelier renforcera les capacités des boursiers en ce qui concerne les sujets clés relatifs à leurs activités dans la Plateforme et leur donnera l'occasion de s'engager et d'apprendre les uns des autres, tant au sein des différentes cohortes de boursiers qu'entre elles (octobre 2024) ;

f) La fourniture d'un appui au réseau de boursiers et d'anciens boursiers de la Plateforme, notamment en encourageant la participation des boursiers et des anciens boursiers à des activités menées à l'appui de la mise en œuvre de l'objectif 2, en recensant et en développant les activités du réseau et en organisant une réunion en ligne pour faciliter l'échange de connaissances entre les différentes cohortes du programme de bourses (octobre 2023).

11. Les activités pour la mise en œuvre du programme de formation et de familiarisation des experts de la Plateforme et des autres personnes prenant part à l'interface science-politiques comprendront :

a) La poursuite de l'élaboration et la promotion de la série de webinaires de la Plateforme, d'outils en ligne et de vidéos sur les rapports d'évaluation approuvés et d'autres produits de la Plateforme, y compris la finalisation de l'interface éducative pilote en ligne sur les résultats de l'évaluation des espèces exotiques envahissantes¹³ ;

b) La fourniture d'un appui aux activités de formation pertinentes adaptées aux besoins de la Plateforme, facilitées par cette dernière et mises au point par d'autres organisations et institutions (par exemple, matériel imprimé ou électronique, retour d'information sur les projets d'ordre du jour ou coordonnées des experts de la Plateforme) ;

c) L'organisation d'un atelier pour les jeunes visant à renforcer la participation des jeunes aux travaux de la Plateforme et à appuyer la réalisation des évaluations parmi les jeunes, d'autres personnes et d'organisations¹⁴, sous réserve de la disponibilité de contributions en nature (septembre 2024) ;

d) La collaboration avec l'équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux dans l'organisation d'ateliers et de webinaires dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche concernant la reconnaissance et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux dans la Plateforme.

12. Un atelier de dialogue en présentiel avec les correspondants nationaux sera organisé pour renforcer la capacité à utiliser les résultats des évaluations achevées de la Plateforme et d'autres travaux de la Plateforme par les gouvernements et pour faciliter la participation des gouvernements à l'élaboration des évaluations de la Plateforme en cours (mars 2024).

13. Des dialogues en ligne avec les correspondants nationaux et avec les parties prenantes seront organisés dans le contexte du deuxième examen externe des évaluations sur les questions interdépendantes et les changements transformateurs (novembre/décembre 2023, ainsi que l'examen externe de l'évaluation concernant les entreprises et la biodiversité (mai 2024).

¹¹ En attendant une décision de la plénière d'entreprendre l'évaluation.

¹² Les cinq boursiers sélectionnés en 2019 termineront leur mandat lors de la dixième session de la Plénière de la Plateforme, au cours de laquelle le mandat de l'équipe spéciale sera revu et les cinq boursiers en question feront partie du réseau des anciens boursiers de la Plateforme.

¹³ En attendant l'approbation du rapport d'évaluation par la Plénière lors de sa dixième session.

¹⁴ L'atelier s'adressera à des personnes représentant les organisations de jeunes de différentes régions des Nations Unies qui ont une voix active au sein de leur communauté. Un appel ouvert, y compris des critères de sélection, sera publié.

B. Objectif 2 b) : accès facilité aux compétences d’experts et à l’information

14. Les activités visant à soutenir la réalisation des résultats des évaluations approuvées et d’autres produits et à encourager le développement de communautés de praticiens autour d’eux comprendront :

a) La diffusion d’appel(s) à candidatures destinés aux experts pour les processus de cadrage initiés par la Plénière, au moyen de réseaux pertinents afin d’encourager les candidatures d’un éventail aussi large que possible d’experts ; et la fourniture d’une assistance au Groupe d’experts multidisciplinaire dans la mise en œuvre du processus visant à combler les lacunes en matière de compétence au sein de ces groupes d’experts, le cas échéant ;

b) La publication d’un appel à contributions pour soutenir la réalisation de rapports d’évaluation approuvés et d’autres produits de la Plateforme (mai 2023) ;

c) La fourniture d’un appui pour la réalisation des activités pour les produits de la Plateforme organisées par d’autres organisations (par exemple, matériel imprimé ou électronique, retour d’information sur les projets d’ordre du jour ou coordonnées des experts compétents de la Plateforme) ;

d) La poursuite de l’encouragement des communautés de praticiens pour qu’elles facilitent l’accès à l’expertise et aux informations intéressant la Plateforme ;

e) La collaboration avec les autres équipes spéciales afin de favoriser les activités visant à renforcer les capacités concernant les approches et processus de la Plateforme, y compris l’approche concernant la reconnaissance et l’utilisation des savoirs autochtones et locaux dans la Plateforme.

15. Une septième réunion du forum sur le renforcement des capacités sera convoquée pour favoriser le dialogue ainsi que la mise en place et le renforcement d’une collaboration avec d’autres organisations et institutions aux fins de la mise en œuvre du plan glissant de renforcement des capacités de la Plateforme. Le sujet spécifique de la réunion du forum sera défini par l’équipe spéciale et approuvé par le Bureau (mai 2024).

C. Objectif 2 c) : capacités nationales et régionales renforcées

16. L’équipe spéciale continuera d’encourager, de collaborer et de renforcer les plateformes, réseaux et évaluations science-politiques pour la biodiversité et les services écosystémiques aux niveaux national et (sous-)régional. Les activités entreprises viseront essentiellement à faciliter le partage des connaissances et des meilleures pratiques entre les plateformes science-politiques existantes aux niveaux national et (sous-)régional, ceux qui souhaitent créer une nouvelle plateforme et les organisations et institutions qui pourraient soutenir ces efforts. Dans le cadre de ces travaux, un atelier de dialogue en ligne sera organisé (juin 2024).

Annexe II

Travaux avancés sur les connaissances et les données

1. Des informations détaillées sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'objectif 3 a) du programme de travail glissant de la Plateforme jusqu'en 2030 (travaux avancés sur les connaissances et les données) au cours de la période intersessions 2021–2022 et les plans de travail pour les périodes intersessions 2022–2023 et 2023–2024 sont présentées dans le document IPBES/9/INF/14.
2. Les activités relevant de l'objectif 3 a) sont mises en œuvre par l'équipe spéciale sur les connaissances et les données, divisée en deux sous-groupes, l'un sur les moyens de favoriser la production de connaissances et l'autre sur la gestion des données, afin de mettre en œuvre les deux axes de travail de l'objectif 3 a).

I. Travaux avancés sur les moyens de favoriser la production des connaissances

A. Produits du plan de travail pour l'objectif 3 a) – moyens de favoriser la production des connaissances

3. Comme suite à la décision IPBES-7/1, le sous-groupe sur les moyens de favoriser la production des connaissances de l'équipe spéciale sur les connaissances et les données a préparé un ensemble de produits sur les aspects liés aux moyens de favoriser la production des connaissances de l'objectif 3 a, à savoir :

- a) L'examen et la poursuite de la mise au point du processus visant à favoriser la production de nouvelles connaissances, des orientations évolutives pour aider les auteurs des évaluations à recenser les lacunes en matière de connaissances et du modèle pour la collecte des lacunes en matière de connaissances, sur la base des enseignements tirés des évaluations en cours ;
- b) La fourniture d'un soutien aux auteurs des évaluations pour recenser les lacunes en matière de connaissances, notamment par l'établissement d'une liste des lacunes liées aux connaissances dans le cadre des évaluations, en utilisant les orientations et le modèle ;
- c) La promotion de la prise en considération des lacunes recensées en matière de connaissances par les organisations et initiatives externes pertinentes ;
- d) Le suivi de l'incidence des efforts concernant les moyens de favoriser la production de connaissances pour combler efficacement les lacunes recensées.

B. Plan de travail pour la période intersessions 2022–2023 (pour approbation)

4. L'équipe spéciale examinera et poursuivra la mise au point du processus visant à favoriser la production de nouvelles connaissances, des orientations évolutives pour aider les auteurs des évaluations à recenser les lacunes en matière de connaissances et du modèle pour la collecte des lacunes en matière de connaissances, sur la base des enseignements tirés des évaluations en cours.

5. Les activités destinées à fournir un soutien aux auteurs des évaluations dans le cadre de l'évaluation lors du processus visant à recenser les lacunes en matière de connaissances, notamment par l'établissement d'une liste des lacunes liées aux connaissances dans le cadre des évaluations en cours en utilisant les orientations et le modèle et en veillant à ce qu'ils soient disponibles le plus rapidement possible conformément aux procédures de la Plateforme, comprendront :

- a) Des séances en ligne ou en présentiel relatives à l'évaluation des espèces exotiques envahissantes (deuxième semestre de 2022) ;
- b) Des séances ou des exposés en ligne ou en présentiel relatifs aux deuxièmes réunions des auteurs des évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs (mars/mai 2023).

6. Les activités visant à promouvoir la prise en considération des lacunes recensées en matière de connaissances par les organisations et initiatives externes pertinentes comprendront :
- a) Des dialogues régionaux en ligne ou en présentiel avec les programmeurs et les bailleurs de fonds sur la production de nouvelles connaissances, principalement axés sur les lacunes recensées dans les rapports d'évaluation concernant les valeurs et de l'utilisation durable (janvier/février 2023)¹ ;
 - b) L'échange d'informations avec les programmeurs et les bailleurs de fonds sur les projets qu'ils entreprennent en vue de combler les lacunes recensées dans les rapports d'évaluation achevés ;
 - c) La fourniture de l'accès aux lacunes recensées pour les correspondants nationaux et la communauté scientifique.
7. Le suivi de l'incidence des efforts concernant les moyens de favoriser la production de nouvelles connaissances pour combler efficacement les lacunes recensées comprendra :
- a) La mise en œuvre d'un plan de suivi s'agissant des moyens de favoriser la production nouvelles connaissances sur la base des lacunes recensées dans les rapports d'évaluation de la Plateforme ;
 - b) Une mise à jour du plan de suivi fondée sur les enseignements tirés, si nécessaire.

C. Projet de plan de travail pour la période intersessions 2023–2024 (pour information)

8. L'équipe spéciale examinera et poursuivra la mise au point du processus visant à favoriser la production de nouvelles connaissances, des orientations évolutives destiné à aider les auteurs des évaluations à recenser les lacunes en matière de connaissances et du modèle pour la collecte des lacunes en matière de connaissances, sur la base des enseignements tirés des évaluations en cours et futures.
9. Les activités destinées à fournir un soutien aux auteurs des évaluations tout au long de l'évaluation dans le processus de recensement des lacunes en matière de connaissances, notamment en produisant une liste de ces lacunes dans le cadre des évaluations en cours en se servant des orientations et du modèle, et en veillant à ce qu'ils soient disponibles le plus tôt possible conformément aux procédures de la Plateforme, comprendront :
- a) Des séances ou des exposés en ligne ou en présentiel relatives aux évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs ;
 - b) Des séances ou des exposés en ligne ou en présentiel relatifs à l'évaluation des entreprises et de la biodiversité².
10. Les activités visant à promouvoir la prise en considération des lacunes recensées en matière de connaissances par les organisations et initiatives externes pertinentes comprendront :
- a) Des dialogues en ligne ou en présentiel régionaux avec les programmeurs et les bailleurs de fonds sur la production de nouvelles connaissances, axés principalement sur les lacunes recensées dans l'évaluation des espèces exotiques envahissantes (octobre/novembre 2023)³ ;
 - b) L'échange d'informations avec les programmeurs et les bailleurs de fonds sur les projets qu'ils entreprennent en vue de combler les lacunes recensées dans les rapports d'évaluation achevés ;
 - c) La fourniture de l'accès aux lacunes recensées pour les correspondants nationaux et la communauté scientifique.
11. Le suivi de l'incidence des efforts concernant les moyens de favoriser la production de connaissances pour combler efficacement les lacunes recensées comprendra :
- a) La mise en œuvre d'un plan de suivi pour favoriser la production de nouvelles connaissances sur la base des lacunes recensées dans les rapports d'évaluation de la Plateforme ;
 - b) Une mise à jour du plan de suivi fondée sur les enseignements tirés, le cas échéant.

¹ En attendant l'approbation des rapports d'évaluation lors de la neuvième session de la Plénière de la Plateforme.

² En attendant une décision de la Plénière d'entreprendre l'évaluation.

³ En attendant l'approbation du rapport d'évaluation par la Plénière à sa dixième session.

II. Travaux avancés sur la gestion des données

A. Produits du plan de travail pour l'objectif 3 a) – gestion des données

12. Comme suite à la décision IPBES-7/1, le sous-groupe sur la gestion des données de l'équipe spéciale sur les connaissances et les données a préparé un ensemble de produits sur les aspects liés à la gestion des données de l'objectif 3 a), à savoir :

- a) La politique de gestion des données et des connaissances et la vision à long terme sur la gestion des données et des connaissances ;
- b) La fourniture d'un soutien aux auteurs des évaluations sur les aspects liés à la politique de gestion des données et des connaissances et à la production, à la gestion, au traitement et à la livraison des produits de la Plateforme ;
- c) La recherche et l'établissement de collaborations avec des initiatives et des prestataires de services externes sur les données, notamment l'observation géospatiale et de la Terre, des visualisations infographiques et cartographiques, et des systèmes et services Web.

B. Plan de travail pour la période intersessions 2022–2023 (pour approbation)

13. Les activités liées à la politique de gestion des données et des connaissances et à la vision à long terme de la gestion des données et des connaissances comprendront :

- a) L'examen, et si nécessaire, la révision de la politique de gestion des données et des connaissances de la Plateforme ;
- b) Le soutien et le suivi de la mise en œuvre de la politique de gestion des données et des connaissances de la Plateforme dans les travaux concernant tous les objectifs de la Plateforme ;
- c) La poursuite de l'élaboration de la vision à long terme sur la gestion des données et des connaissances, notamment un projet de plan de travail de mise en œuvre pour la réalisation des objectifs jusqu'en 2025.

14. Les activités visant à soutenir les évaluations de l'utilisation durable et des valeurs sur les aspects liés à la politique de gestion des données et des connaissances et à la production, à la gestion, au traitement et à la livraison des produits de la Plateforme comprendront la fourniture d'un soutien aux groupes d'appui technique de ces évaluations pour l'achèvement, la documentation et l'archivage des travaux menés durant les évaluations.

15. Les activités visant à soutenir les évaluations en cours de la Plateforme sur les aspects liés à la politique de gestion des données et des connaissances et à la production, à la gestion, au traitement et à la livraison des produits de la Plateforme comprendront :

- a) Un appui continu pour la mise en œuvre de la politique de gestion des données et des connaissances, notamment l'établissement de rapports de gestion des données et le traitement des connaissances autochtones et locales ;
- b) Un appui continu pour l'accès à un large éventail d'ensembles de données externes et à leur traitement ;
- c) Un appui continu pour l'application de la technologie avancée des données afin d'appuyer le processus d'évaluation.

16. Afin d'appuyer les évaluations en cours, l'équipe spéciale collaborera, au besoin, avec d'autres entités (telles que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), des initiatives et des prestataires de services sur les données et connaissances, notamment, mais pas exclusivement, les observations géospatiales et de la Terre, les ensembles de données socioéconomiques, les ensembles de données des observatoires participatifs, les visualisations infographiques et cartographiques et les systèmes et services Web.

C. Projet de plan de travail pour la période intersessions 2023–2024 (pour information)

17. Les activités relatives à la politique de gestion des données et des connaissances et à la vision à long terme sur la gestion des données et des connaissances comprendront :

- a) L'examen et, au besoin, la révision de la politique de gestion des données et des connaissances de la Plateforme ;

b) Le soutien et le suivi de la mise en œuvre de la politique de gestion des données et des connaissances de la Plateforme dans les travaux relatifs à la réalisation de tous les objectifs de la Plateforme ;

c) La finalisation de la vision à long terme sur la gestion des données et des connaissances, notamment un plan de travail pour la mise en œuvre de tous les objectifs.

18. Les activités visant à soutenir l'évaluation des espèces exotiques envahissantes sur les aspects liés à la politique de gestion des données et des connaissances et à la production, à la gestion, au traitement et à la livraison des produits de la Plateforme comprendront la fourniture d'un appui au groupe d'appui technique de l'évaluation pour l'achèvement, la documentation et l'archivage des travaux menés durant l'évaluation.

19. Les activités visant à soutenir les évaluations en cours de la Plateforme sur les aspects liés à la politique de gestion des données et des connaissances et à la production, à la gestion, au traitement et à la livraison des produits de la Plateforme comprendront :

a) Un appui continu pour la mise en œuvre de la politique de gestion des données et des connaissances, notamment l'établissement de rapports de gestion des données et le traitement des connaissances autochtones et locales ;

b) Un appui continu pour l'accès à un large éventail d'ensembles de données externes et à leur traitement ;

c) Un appui continu pour l'application de la technologie avancée des données pour favoriser le processus d'évaluation.

20. Afin d'appuyer les évaluations en cours, l'équipe spéciale collaborera, selon qu'approprié, avec d'autres entités (telles que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), des initiatives et prestataires de services sur les données et connaissances, notamment mais pas exclusivement, les observations géospatiales et de la Terre, les ensembles de données socioéconomiques, les ensembles de données des observatoires participatifs, et les systèmes et services de visualisation infographique et cartographique sur le Web.

Annexe III

Reconnaissance et utilisation améliorées des systèmes de savoirs autochtones et locaux

1. Des informations détaillées relatives aux progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'objectif 3 b) du programme de travail glissant de la Plateforme jusqu'en 2030 (reconnaissance et utilisation améliorées des systèmes de savoirs autochtones et locaux) durant la période intersessions 2021–2022 et aux plans de travail pour les périodes intersessions 2022–2023 et 2023–2024 sont présentées dans le document IPBES/9/INF/13.

I. Produits du plan de travail pour l'objectif 3 b)

2. Comme suite à la décision IPBES-7/1, l'équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux a préparé un ensemble de projets de produits pour l'objectif 3 b), à savoir :

- a) La mise en œuvre de l'approche concernant la reconnaissance et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux dans la Plateforme ;
- b) Le renforcement de la mise en œuvre du mécanisme participatif.

II. Plan de travail pour la période intersessions 2022-2023 (pour approbation)

3. Les activités relatives à la mise en œuvre de l'approche concernant la reconnaissance et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux dans la Plateforme, comprendront :

- a) L'appui à la sélection des groupes d'experts pour les évaluations :
 - i) La diffusion de l'appel à candidatures destiné aux experts et aux boursiers pour l'évaluation des entreprises et de la biodiversité au moyen de réseaux pertinents afin d'encourager les candidatures d'experts des savoirs autochtones et locaux et d'experts en savoirs autochtones et locaux ;
 - ii) La fourniture d'une assistance au Groupe d'experts multidisciplinaire pour la mise en œuvre du processus visant à combler les lacunes en matière de compétence au sein du groupe d'experts chargé de l'évaluation des entreprises et de la biodiversité, le cas échéant¹ ;
- b) L'appui aux groupes de liaison sur les savoirs autochtones et locaux² pour les évaluations :
 - i) Le renforcement des capacités et la fourniture d'une formation sur la reconnaissance et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux pour les groupes de liaison sur les savoirs autochtones et locaux aux fins des évaluations des espèces exotiques envahissantes, des questions interdépendantes et des changements transformateurs, en collaboration avec l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités, le cas échéant ;
 - ii) La fourniture d'un soutien aux groupes de liaison sur les savoirs autochtones et locaux en utilisant plusieurs types de preuves sur les savoirs autochtones et locaux et en recensant les lacunes concernant les savoirs autochtones et locaux ;
- c) Des ateliers de dialogue avec des experts en savoirs autochtones et locaux et des membres des peuples autochtones et des communautés locales :

Des ateliers de dialogue en présentiel ou hybrides pour l'examen de la première version des projets de chapitres des évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs (janvier/février 2023) ;

¹ En attendant une décision de la Plénière d'entreprendre l'évaluation.

² Un groupe de liaison sur les savoirs autochtones et locaux est un groupe d'experts travaillant sur les chapitres de l'évaluation qui sont chargés d'utiliser les savoirs autochtones et locaux dans leur chapitre et de garantir des textes et des approches cohérentes tout au long du rapport d'évaluation.

- d) Un examen par les pairs des rapports d'évaluation :
- i) Un examen par les pairs réalisé par l'équipe spéciale chargée de la première version des projets de chapitres des évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs (janvier/février 2023) ;
 - ii) La diffusion de l'invitation à l'examen au moyen de réseaux pertinents ;
 - iii) En collaboration avec l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités, la fourniture d'un soutien concernant le contenu lié aux savoirs autochtones et locaux dans le cadre des ateliers de dialogue destinés aux correspondants nationaux et aux parties prenantes lors du premier examen externe des évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs ;
- e) Un appel en ligne aux contributions sur les savoirs autochtones et locaux pour les évaluations des questions interdépendantes, des changements transformateurs et des entreprises et de la biodiversité³ ;
- f) Les activités post-évaluations :
- i) Le rassemblement et la diffusion de documents intéressant les peuples autochtones et les communautés locales, tirés des rapports d'évaluation sur l'utilisation durable et les valeurs, dans les six langues officielles de l'ONU, notamment en collaboration avec l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités, auprès des plateformes nationales et régionales sur la biodiversité et les services écosystémiques et auprès des peuples autochtones et des communautés locales⁴ ;
 - ii) Avec le concours des équipes spéciales sur le renforcement des capacités et sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques, la fourniture d'un soutien pour l'élaboration de documents tirés des évaluations achevées par d'autres organisations et institutions, et pour la réalisation d'activités connexes d'assimilation et de vulgarisation par d'autres organisations et institutions ;
 - iii) La fourniture d'une contribution dans le cadre de la réunion de dialogue en présentiel avec les nouveaux membres de la Plateforme et les États observateurs pour renforcer les capacités concernant les produits et processus de la Plateforme et encourager l'adhésion à la Plateforme (premier trimestre de 2023) ;
- g) La fourniture d'un soutien pour les travaux des autres équipes spéciales concernant les aspects liés aux savoirs autochtones et locaux, à savoir :
- i) La poursuite des travaux avec l'équipe spéciale sur les scénarios et les modèles axés sur les savoirs autochtones et locaux et les scénarios du futur ;
 - ii) L'appui pour la mise en œuvre de la politique de gestion des données et des connaissances de la Plateforme ;
- h) L'examen de l'inclusion des savoirs autochtones et locaux dans les fonctions et produits de la Plateforme, notamment des propositions visant à renforcer la mise en œuvre de l'approche relative à la reconnaissance et à l'utilisation des savoirs autochtones et locaux dans la Plateforme, concernant :
- i) Les façons dont les savoirs autochtones et locaux ont été inclus dans les produits de la Plateforme ;
 - ii) L'amélioration des méthodologies pour l'utilisation des savoirs autochtones et locaux ;
 - iii) Le renforcement de la participation des peuples autochtones et des communautés locales dans l'ensemble des fonctions et des produits de la Plateforme ;

³ Dans le cas de l'évaluation des entreprises et de la biodiversité, dans l'attente d'une décision de la Plénière d'entreprendre l'évaluation.

⁴ En attendant l'approbation des rapports d'évaluation lors de la neuvième session de la Plénière de la Plateforme.

- i) La poursuite de la mise au point, selon que nécessaire, des orientations méthodologiques sur la mise en œuvre de l'approche concernant la reconnaissance et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux dans la Plateforme, en se basant sur les résultats de l'examen visé au précédent paragraphe.
4. Les activités visant à renforcer la mise en œuvre du mécanisme participatif comprendront :
- a) Un appui continu au Groupe d'experts multidisciplinaire dans la mise en œuvre du mécanisme participatif par l'équipe spéciale sur les connaissances autochtones et locales ;
- b) L'engagement et le renforcement des capacités des peuples autochtones et des communautés locales au moyen d'activités d'évaluation, y compris le soutien aux groupes de liaison sur les savoirs autochtones et locaux, les ateliers de dialogue sur les évaluations et les activités post-évaluations entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche visant à reconnaître et à utiliser les savoirs autochtones et locaux dans la Plateforme, comme décrit plus haut ;
- c) L'engagement et le renforcement des capacités des peuples autochtones et des communautés locales au moyen de webinaires et de manifestations parallèles lors de réunions pertinentes, aussi bien en ligne qu'en présentiel, notamment la fourniture d'informations sur la manière de participer aux activités de la Plateforme ;
- d) Le développement plus poussé de la section sur les savoirs autochtones et locaux du site Web de la Plateforme, afin d'améliorer la facilité d'utilisation et l'affichage des informations ;
- e) La poursuite de l'élaboration de la stratégie de communication et de mobilisation pour les partenaires stratégiques et les partenaires appuyant l'initiative (par exemple le Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et les services écosystémiques) ;
- f) Le suivi de la participation des experts en savoirs autochtones et locaux et des experts des savoirs autochtones et locaux aux processus de la Plateforme.

III. Projet de plan de travail pour la période intersessions 2023–2024 (pour information)

5. Les activités relevant du produit a), mise en œuvre de l'approche concernant la reconnaissance et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux dans la Plateforme, comprendront :
- a) Un appui aux groupes de liaison sur les savoirs autochtones et locaux pour les évaluations :
- i) Le renforcement des capacités et la fourniture d'une formation concernant la reconnaissance et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux aux groupes de liaison sur les savoirs autochtones et locaux pour les évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs, en collaboration avec l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités, le cas échéant ;
- ii) La fourniture d'un appui continu aux groupes de liaison sur les savoirs autochtones et locaux dans l'utilisation des multiples types de preuves sur les savoirs autochtones et locaux et le recensement des lacunes concernant les savoirs autochtones et locaux ;
- b) Des ateliers de dialogue avec des experts en savoirs autochtones et locaux et des membres des peuples autochtones et des communautés locales :
- i) Des ateliers de dialogue en présentiel ou hybrides pour l'examen de la deuxième version des projets de chapitre des évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs (novembre/décembre 2023) ;
- ii) Un atelier de dialogue en présentiel ou hybride visant à formuler des questions clés sur les savoirs autochtones et locaux pour l'évaluation des entreprises et de la biodiversité (troisième trimestre de 2023)⁵ ;
- iii) Un atelier de dialogue en ligne pour le cadrage de la deuxième évaluation mondiale, s'il y a lieu (mars 2024) ;

⁵ En attendant une décision de la Plénière d'entreprendre l'évaluation.

- iv) Un atelier de dialogue en présentiel ou hybride pour l'examen de l'évaluation des entreprises et de la biodiversité (deuxième trimestre de 2024)⁶ ;
 - c) Un examen par les pairs des rapports d'évaluation :
 - i) Un examen par les pairs réalisé par l'équipe spéciale chargée de la deuxième version des projets de chapitre des évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs (novembre/décembre 2023) ;
 - ii) La diffusion de l'invitation à l'examen au moyen des réseaux pertinents ;
 - iii) En collaboration avec l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités, la fourniture d'un soutien sur le contenu lié aux savoirs autochtones et locaux dans le cadre des ateliers de dialogue organisés lors des périodes d'examen externe pertinents à l'intention des correspondants nationaux et des parties prenantes ;
 - d) Activités post-évaluations :
 - i) Le rassemblement et la diffusion de documents intéressant les peuples autochtones et les communautés locales, tirés du rapport d'évaluation sur les espèces exotiques envahissantes, dans les six langues officielles de l'ONU, notamment, en collaboration avec l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités, auprès des plateformes pour la biodiversité et les services écosystémiques aux niveaux national et régional et auprès des peuples autochtones et communautés locales ;
 - ii) Avec le concours des équipes spéciales sur le renforcement des capacités et des outils et méthodes d'élaboration des politiques, la fourniture d'un appui à la mise au point de documents à partir des évaluations achevées par d'autres organisations et institutions, et la réalisation d'activités connexes d'assimilation et de vulgarisation par d'autres organisations et institutions ;
 - e) La fourniture d'un appui aux travaux des autres équipes spéciales s'agissant des aspects liés aux savoirs autochtones et locaux ;
 - f) La poursuite de la mise au point des orientations méthodologiques sur la mise en œuvre de l'approche concernant la reconnaissance et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux dans la Plateforme, à partir de l'expérience acquise dans le cadre des évaluations achevées ou en cours et des activités décrites dans le plan de travail, en mettant l'accent sur le renforcement du dialogue au sein de la Plateforme entre les systèmes de savoirs autochtones et locaux et la science.
6. Les activités visant à renforcer la mise en œuvre du mécanisme participatif comprendront :
- a) Un appui continu au Groupe d'experts multidisciplinaire dans la mise en œuvre du mécanisme participatif par l'équipe spéciale sur les connaissances autochtones et locales, notamment en passant en revue les résultats de l'examen de la mise en œuvre de l'approche concernant la reconnaissance et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux dans la Plateforme, réalisé au cours de la période intersessions précédente ;
 - b) L'engagement et le renforcement des capacités des peuples autochtones et des communautés locales au moyen d'activités d'évaluation, notamment un appui aux groupes de liaison sur les savoirs autochtones et locaux, l'organisation d'ateliers de dialogue pour les évaluations et la réalisation d'activités post-évaluations pour la mise en œuvre de l'approche concernant la reconnaissance et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux dans la Plateforme, comme décrit plus haut ;
 - c) L'engagement et le renforcement des capacités des peuples autochtones et des communautés locales au moyen de webinaires et de manifestations parallèles organisées lors de réunions pertinentes, tant en ligne qu'en présentiel, notamment la fourniture d'informations sur la manière de participer aux activités de la Plateforme ;
 - d) Le développement plus poussé de la section sur les savoirs autochtones et locaux du site Web de la Plateforme, afin d'améliorer la facilité d'utilisation et l'affichage des informations ;

⁶ En attendant une décision de la Plénière d'entreprendre l'évaluation.

e) La poursuite de l'élaboration d'une stratégie de communication et de mobilisation pour les partenaires stratégiques et les partenaires appuyant l'initiative (par exemple le Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et les services écosystémiques) ;

f) Le suivi de la participation des experts en savoirs autochtones et locaux et des experts des savoirs autochtones et locaux aux processus de la Plateforme.

Annexe IV

Travaux avancés sur les moyens d'action, les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques

1. Des informations détaillées relatives aux progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'objectif 4 a) du programme de travail glissant de la Plateforme jusqu'en 2030 (travaux avancés sur les moyens d'action et les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques, durant la période intersessions 2021–2022 et aux plans de travail pour les périodes intersessions 2022–2023 et 2023–2024 sont présentées dans le document IPBES/9/INF/15.

I. Produits du plan de travail pour l'objectif 4 a)

2. Comme suite à la décision IPBES-7/1, l'équipe spéciale sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques a préparé un ensemble de projet de produits pour l'objectif 4 a), à savoir :

- a) La promotion de l'utilisation des conclusions des produits de la Plateforme dans la prise de décision et l'appui en la matière ;
- b) Le renforcement de l'utilité des évaluations de la Plateforme pour l'élaboration des politiques ;
- c) La fourniture d'un appui aux auteurs des chapitres sur les politiques dans les rapports d'évaluation de la Plateforme.

II. Plan de travail pour la période intersessions 2022–2023 (pour approbation)

3. Les activités visant à promouvoir et à appuyer l'utilisation des produits de la Plateforme dans la prise de décision comprendront :

- a) L'organisation d'un maximum de quatre ateliers de dialogue pour les acteurs de l'interface science-politiques, afin de comprendre et de promouvoir l'utilisation des rapports d'évaluation achevés et des autres produits de la Plateforme dans les processus décisionnels. Les ateliers de dialogue se tiendront en ligne ou en présentiel et, dans la mesure du possible et si cela est avantageux, dans le cadre d'une réunion régionale ou sous-régionale existante ou parallèlement à celle-ci. Les ateliers de dialogue s'adresseront principalement aux correspondants nationaux de la Plateforme, à d'autres représentants gouvernementaux, aux experts de la Plateforme et aux organisations régionales et sous-régionales travaillant sur des questions liées à la portée de chaque dialogue. La participation des autres acteurs sera examinée au cas-par-cas en fonction de la portée de chaque atelier de dialogue (quatrième trimestre de 2022 et premier trimestre de 2023) ;
- b) La fourniture de contributions lors de la réunion des correspondants nationaux de la Plateforme organisée par l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités pour faire en sorte que les gouvernements utilisent davantage les produits et processus de la Plateforme ;
- c) La fourniture d'un soutien pour renforcer la base de données de suivi des incidences de la Plateforme (TRACK) ;
- d) L'identification des points d'entrée et des modalités potentielles pour accroître l'utilisation des produits de la Plateforme au moyen de processus intergouvernementaux à l'échelle mondiale, régionale et sous-régionale dans le cadre de leurs mandats, ainsi que les obstacles potentiels qui peuvent entraver leur participation ;
- e) Le pilotage de l'élaboration de fiches d'information à partir des évaluations approuvées de la Plateforme par les auteurs des évaluations (troisième/quatrième trimestre de 2022).

4. Les activités visant à accroître l'utilité des évaluations de la Plateforme pour l'élaboration des politiques comprendront un examen par les pairs réalisé par les membres de l'équipe spéciale chargée de la première version du projet des chapitres des rapports d'évaluation sur les questions interdépendantes et les changements transformateurs.

5. Les activités visant à fournir un soutien aux auteurs des chapitres sur les politiques dans les rapports d'évaluation de la Plateforme comprendront :

- a) L'organisation de webinaires pour les auteurs des rapports d'évaluation sur les questions interdépendantes et les changements transformateurs, et/ou la contribution à ces webinaires, en se fondant sur les orientations méthodologiques sur la manière d'évaluer les moyens d'action et de faciliter l'utilisation d'outils et de méthodes d'appui aux politiques grâce aux évaluations de la Plateforme ;
- b) Les initiatives visant à s'assurer que les matériels d'appui ont été prêts à être utilisés par les auteurs du rapport d'évaluation sur les entreprises et la biodiversité¹ ;
- c) La fourniture d'un soutien pour le recensement des lacunes en matière de connaissances liées aux politiques dans les rapports d'évaluation de la Plateforme grâce au processus dirigé par l'équipe spéciale sur les connaissances et les données.

III. Projet de plan de travail pour la période intersessions 2023–2024 (pour information)

6. Les activités visant à promouvoir et à appuyer l'utilisation des produits de la Plateforme dans la prise de décision comprendront :

- a) L'organisation d'un maximum de quatre ateliers de dialogue pour les acteurs de l'interface science-politiques, afin de comprendre et de promouvoir l'utilisation des rapports d'évaluation achevés et d'autres produits de la Plateforme dans les processus décisionnels. Les ateliers de dialogue se tiendront en ligne ou en présentiel et, dans la mesure du possible et si cela est avantageux, dans le cadre d'une réunion régionale ou sous-régionale existante ou parallèlement à celle-ci. Les ateliers de dialogue s'adresseront principalement aux correspondants nationaux de la Plateforme, aux autres représentants gouvernementaux, aux experts de la Plateforme et aux organisations régionales et sous-régionales travaillant sur des questions concernant la portée de chaque dialogue. La participation d'autres acteurs sera examinée au cas-par-cas en fonction de la portée de chaque atelier de dialogue ;
- b) La fourniture de contributions lors de la réunion des correspondants nationaux de la Plateforme organisée par l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités pour faire en sorte que les gouvernements utilisent davantage les produits et processus de la Plateforme ;
- c) L'établissement de la deuxième édition de « l'enquête sur l'utilisation des évaluations de la Plateforme dans l'élaboration des politiques aux niveaux national et infranational » afin de recueillir des informations relatives aux nouvelles évaluations de la Plateforme (troisième trimestre de 2023) ;
- d) La fourniture d'un soutien pour renforcer la base de données de suivi des incidences de la Plateforme (TRACK), notamment en suggérant des informations utiles pour les politiques issues des ateliers de dialogue organisés afin de comprendre et de promouvoir l'utilisation des rapports d'évaluation achevés de la Plateforme et d'autres produits de la Plateforme dans les processus décisionnels ;
- e) L'identification des points d'entrée et des modalités potentielles pour accroître l'utilisation des produits de la Plateforme au moyen de processus intergouvernementaux à l'échelle mondiale, régionale et sous-régionale dans le cadre de leurs mandats, ainsi que les obstacles potentiels qui peuvent entraver leur participation ;
- f) Le pilotage de l'élaboration de fiches d'information à partir des rapports d'évaluation approuvés de la Plateforme par les experts chargés des évaluations.

7. Les activités visant à accroître l'utilité des évaluations de la Plateforme pour l'élaboration des politiques comprendront un examen par les pairs réalisé par les membres de l'équipe spéciale chargée de la deuxième version du projet des chapitres et de la première version des projets de résumés à l'intention des décideurs des rapports d'évaluation des questions interdépendantes et des changements transformateurs.

¹ En attendant une décision de la Plénière d'entreprendre l'évaluation.

8. Les activités visant à fournir un soutien aux auteurs des chapitres sur les politiques dans les rapports d'évaluation de la Plateforme comprendront :

a) Les initiatives visant à s'assurer que les matériels d'appui soient prêts à être utilisés par les auteurs des rapports d'évaluation sur les entreprises et la biodiversité ;

b) La fourniture d'un soutien pour le recensement des lacunes en matière de connaissances liées aux politiques dans les rapports d'évaluation de la Plateforme grâce au processus dirigé par l'équipe spéciale sur les connaissances et les données.

Annexe V

Travaux avancés sur les scénarios et les modèles de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques

1. Des informations détaillées relatives aux progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'objectif 4 b) du programme de travail glissant de la Plateforme jusqu'en 2030 (travaux avancés sur les scénarios et les modèles de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques) durant la période intersessions 2021–2022 et aux plans de travail pour les périodes intersessions 2022–2023 et 2023–2024 sont présentées dans le document IPBES/9/INF/16.

I. Produits du plan de travail pour l'objectif 4 b)

2. Comme suite à la décision IPBES-7/1, l'équipe spéciale sur les scénarios et modèles de la biodiversité et des services écosystémiques a préparé un ensemble de projets de produits pour l'objectif 4 b), à savoir :

- a) La fourniture d'un appui relatif aux scénarios et aux modèles pour les évaluations de la Plateforme ;
- b) La promotion de la poursuite de l'élaboration de scénarios et de modèles pour les futures évaluations de la Plateforme.

II. Plan de travail pour la période intersessions 2022–2023 (pour approbation)

3. Les activités visant à fournir un soutien relatif aux scénarios et aux modèles pour les évaluations de la Plateforme comprendront :

- a) La diffusion d'appels à candidatures destinés aux auteurs et aux boursiers pour l'évaluation des entreprises et de la biodiversité au moyen de réseaux pertinents afin d'encourager les candidatures d'experts sur les modèles et scénarios ; et la fourniture d'une assistance au Groupe d'experts multidisciplinaire pour la mise en œuvre du processus visant à combler les lacunes en matière de compétence au sein du groupe d'experts chargé de l'évaluation, le cas échéant¹ ;
- b) L'organisation de webinaires pour les auteurs des rapports d'évaluation sur les questions interdépendantes et les changements transformateurs afin d'appuyer l'établissement de chapitres de scénarios pour ces rapports sur la base du *Rapport d'évaluation méthodologique sur les scénarios et les modèles* ;
- c) Un examen par les pairs réalisé par l'équipe spéciale chargé de la première version des projets de chapitre des rapports d'évaluation sur les questions interdépendantes et les changements transformateurs et la diffusion de l'invitation à l'examen au moyen des réseaux pertinents (janvier/février 2023) ;
- d) La fourniture d'un soutien pour les évaluations des espèces exotiques envahissantes, des questions interdépendantes et des changements transformateurs concernant l'utilisation des scénarios actuellement disponibles, y compris ceux élaborés pour les évaluations à l'échelle mondiale précédentes et le cadre des voies socioéconomiques partagées évalué par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ;
- e) L'organisation d'un atelier de dialogue en ligne ou en présentiel avec des experts en savoirs autochtones et locaux et des membres des peuples autochtones et des communautés locales, en vue d'examiner les savoirs autochtones et locaux et les scénarios, notamment les moyens d'envisager certains scénarios dans les évaluations en cours et futures. Ces travaux pourraient être axés sur l'élaboration d'approches permettant aux peuples autochtones et aux communautés locales de recueillir des scénarios à l'échelle locale et de les transposer à plus grande échelle, ainsi que sur la compréhension de la manière dont ces travaux peuvent éclairer les évaluations de la Plateforme à l'échelle mondiale. L'atelier donnera l'occasion de prendre en considération divers systèmes de savoirs autochtones et locaux et de réfléchir à des concepts tels que « la nature en tant que culture » et « vivre en harmonie avec la Terre nourricière » (septembre 2022).

¹ En attendant une décision de la Plénière d'entreprendre l'évaluation.

4. Les activités visant à poursuivre l'élaboration de scénarios et modèles pour les évaluations futures de la Plateforme comprendront :

a) La poursuite de l'élaboration du projet d'orientations méthodologiques sur l'utilisation du cadre pour l'avenir de la nature, à la fois comme outil pour faciliter l'utilisation des scénarios et modèles existants dans les évaluations de la Plateforme en les rendant comparables, et comme outil pour favoriser l'élaboration de nouveaux scénarios pour la biodiversité et les services écosystémiques à titre de contribution aux évaluations futures de la Plateforme. Ces travaux seront réalisés comme suite aux conclusions du *Rapport d'évaluation méthodologique sur les scénarios et les modèles de la Plateforme* (2016), qui a identifié les limites des approches existantes de scénarios quant à leur utilité pour la biodiversité et les services écosystémiques, en particulier dans leur capacité à intégrer les objectifs politiques liés à la conservation de la nature et au bien-être humain. Les orientations méthodologiques plus élaborées seront présentées à la Plénière pour information lors de sa dixième session ;

b) L'organisation d'un dialogue en ligne avec les correspondants nationaux de la Plateforme à l'appui de la poursuite de l'élaboration du projet d'orientations méthodologiques pour l'utilisation du cadre pour l'avenir de la nature, en collaboration avec l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités de la Plateforme (septembre 2022) ;

c) L'organisation d'un atelier en ligne ou en présentiel avec des experts en scénarios et modèles, afin de favoriser la poursuite de l'élaboration de scénarios et modèles pour les évaluations futures de la Plateforme, notamment en utilisant le cadre pour l'avenir de la nature. L'atelier permettrait également de recueillir des réactions supplémentaires sur les orientations méthodologiques pour l'utilisation du cadre pour l'avenir de la nature et de promouvoir davantage l'élaboration d'études de cas qualitatives et quantitatives qui seraient mises à disposition pour les évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs. Les participants pourraient inclure des spécialistes de la modélisation, des experts en sciences sociales et humaines, des décideurs, des experts en savoirs autochtones et locaux et des experts sur les savoirs autochtones et locaux (octobre 2022) ;

d) La promotion de la poursuite de l'élaboration de scénarios et modèles pour les évaluations futures de la Plateforme en encourageant l'application du cadre pour l'avenir de la nature et de ses orientations méthodologiques par les diverses parties prenantes :

- i) Encourager la publication de recherches de tiers dans les revues externes à comité de lecture et dans la documentation grise sur les scénarios et modèles (notamment avec des exemples à l'appui de scénarios et modèles qui ont utilisé le cadre pour l'avenir de la nature) qui fournissent à la communauté scientifique au sens large et aux futures évaluations de la Plateforme des futurs nouveaux et souhaitables pour la nature ;
- ii) En collaboration avec l'équipe spéciale sur les connaissances et les données, s'employer à recenser les nouvelles publications et leurs ensembles de données sous-jacentes sur les scénarios et modèles qui utilisent le cadre sur l'avenir de la nature ;
- iii) Organiser des activités de renforcement des capacités en collaboration avec l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités axées sur des travaux plus larges sur les scénarios et l'application du cadre pour l'avenir de la nature afin de faciliter l'utilisation des scénarios et modèles existants dans les évaluations de la Plateforme et de favoriser l'élaboration de nouveaux scénarios et modèles, à l'intention des gouvernements et des parties prenantes de la Plateforme ;
- iv) Pour les experts de la Plateforme, donner des conseils sur l'utilisation possible du cadre pour l'avenir de la nature dans les évaluations de la Plateforme (par exemple, faciliter la comparabilité des scénarios et modèles existants pour les évaluations de la Plateforme) ;
- v) Soutenir la participation à des conférences majeures et l'élaboration d'exposés et de sessions pour ces conférences afin de favoriser la poursuite de l'établissement de scénarios et de modèles pour les futures évaluations de la Plateforme, notamment en utilisant le cadre pour l'avenir de la nature ;

- vi) Étudier la possibilité de développer une base de connaissances d'études de cas utilisant le cadre pour l'avenir de la nature en collaboration avec l'équipe spéciale sur les connaissances et les données².

III. Projet de plan de travail pour la période intersessions 2023–2024 (pour information)

5. Les activités visant à fournir un soutien relatif aux scénarios et aux modèles pour les évaluations de la Plateforme comprendront :

a) L'organisation de webinaires pour les auteurs des rapports d'évaluation sur les questions interdépendantes et les changements transformateurs et les entreprises et la biodiversité³ afin de soutenir l'établissement de chapitres de ces rapports en s'appuyant sur le *Rapport d'évaluation méthodologique relatif aux scénarios et aux modèles* et la poursuite de l'établissement de scénarios et modèles par l'équipe spéciale (tels que le cadre pour l'avenir de la nature) ;

b) Un examen par les pairs réalisé par l'équipe spéciale chargée de la deuxième version du projet de chapitres des rapports d'évaluation sur les questions interdépendantes et les changements transformateurs et du projet de rapport de l'évaluation sur les entreprises et la biodiversité⁴ ; et la diffusion de l'invitation à l'examen au moyen de réseaux pertinents ;

c) La fourniture d'un soutien pour les évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs et des entreprises et de la biodiversité⁵ en ce qui concerne l'utilisation des scénarios actuellement disponibles, notamment ceux établis pour les évaluations à l'échelle mondiale précédentes et le cadre des voies socioéconomiques partagées évalué par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ;

d) L'organisation d'un atelier de dialogue en ligne ou en présentiel avec des experts en savoirs autochtones et locaux et des membres des peuples autochtones et des communautés locales, afin d'examiner les savoirs autochtones et locaux et les scénarios, notamment quant à la manière de travailler sur la question dans les évaluations en cours et futures.

6. Les activités visant à favoriser la poursuite de l'établissement de scénarios et modèles pour les évaluations futures de la Plateforme comprendront :

a) La poursuite de l'élaboration du projet d'orientations méthodologiques sur l'utilisation du cadre pour l'avenir de la nature comme outil pour faciliter l'utilisation des scénarios et modèles existants dans les évaluations de la Plateforme en veillant à leur comparabilité, et comme outil pour stimuler l'élaboration d'une nouvelle génération de scénarios pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, qui sera présenté à la Plénière pour information lors de sa onzième session ;

b) L'organisation d'un atelier en ligne ou en présentiel avec les experts en scénarios et modèles, afin de favoriser la poursuite de l'élaboration de scénarios et de modèles pour les évaluations futures de la Plateforme, notamment en utilisant le cadre pour l'avenir de la nature. L'atelier permettrait également de favoriser l'élaboration d'études de cas qualitatives et quantitatives qui seraient mises à disposition pour les évaluations futures de la Plateforme ;

c) L'organisation d'un dialogue en ligne avec les correspondants nationaux de la Plateforme pour poursuivre l'élaboration du projet d'orientations méthodologiques pour l'utilisation du cadre pour l'avenir de la nature, en collaboration avec l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités de la Plateforme ;

d) La promotion de la poursuite de l'élaboration de scénarios et modèles pour les évaluations futures de la Plateforme en encourageant l'application du cadre pour l'avenir de la nature et de ses orientations méthodologiques par les diverses parties prenantes :

² Un premier aperçu des articles parus dans des revues à comité de lecture sera mis à la disposition de la Plénière lors de sa neuvième session, en annexe au document d'information sur les travaux de l'équipe spéciale (IPBES/9/INF/16).

³ Dans le cas de l'évaluation sur les entreprises et la biodiversité, dans l'attente d'une décision de la Plénière d'entreprendre l'évaluation.

⁴ En attendant une décision de la Plénière d'entreprendre l'évaluation.

⁵ Dans le cas de l'évaluation sur les entreprises et la biodiversité, dans l'attente d'une décision de la Plénière d'entreprendre l'évaluation.

- i) Encourager la publication de recherches de tiers dans les revues externes à comité de lecture et dans la documentation grise sur les scénarios et modèles (notamment avec des exemples à l'appui de scénarios et modèles qui ont utilisé le cadre pour l'avenir de la nature) qui fournissent à la communauté scientifique au sens large et aux futures évaluations de la Plateforme des futurs nouveaux et souhaitables pour la nature ;
- ii) Organiser des activités de renforcement des capacités en collaboration avec l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités axées sur des travaux plus vastes sur les scénarios et l'application du cadre pour l'avenir de la nature afin de faciliter l'utilisation des scénarios et modèles existants dans les évaluations de la Plateforme et de favoriser l'élaboration de nouveaux scénarios et modèles, à l'intention des gouvernements et des parties prenantes de la Plateforme ;
- iii) Pour les experts de la Plateforme, donner des conseils sur l'utilisation possible du cadre pour l'avenir de la nature dans les évaluations de la Plateforme (par exemple, faciliter la comparabilité des scénarios et modèles existants pour les évaluations de la Plateforme) ;
- iv) Soutenir la participation à des conférences majeures et l'élaboration d'exposés et de sessions pour ces conférences afin de favoriser la poursuite de l'établissement de scénarios et de modèles pour les futures évaluations de la Plateforme, notamment en utilisant le cadre pour l'avenir de la nature ;
- v) Étudier la possibilité de développer une base de connaissances d'études de cas utilisant le cadre pour l'avenir de la nature en collaboration avec l'équipe spéciale sur les connaissances et les données.

Annexe VI

Fondements du Cadre sur l'avenir de la nature

I. Introduction : comment les scénarios sont-ils utilisés dans l'élaboration des politiques et la prise de décisions en matière de biodiversité et de services écosystémiques ?

A. Utilisation des scénarios et des modèles

1. Les scénarios et les modèles d'évolution de la biodiversité et des services écosystémiques sont des outils puissants pour informer les décideurs et les autres parties prenantes des futurs impacts que les changements à toutes les échelles peuvent produire sur la nature, les contributions de la nature aux populations et la bonne qualité de vie¹. Dans ce contexte, et conformément au cadre conceptuel de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (la « Plateforme »), les scénarios montrent d'autres voies vers des futurs possibles pour un ou plusieurs éléments clés d'un système, en particulier pour les facteurs d'évolution de la nature et des contributions de la nature aux populations, notamment d'autres options d'élaboration des politiques ou de gestion (IPBES, 2016a ; Díaz *et al.*, 2018)². Les modèles sont des représentations qualitatives ou quantitatives des éléments clés d'un système et des relations entre ces éléments. Ils peuvent être utilisés pour traduire les scénarios d'avenir possibles se rapportant aux facteurs de changement ou aux interventions politiques en prévision des conséquences pour la nature et les contributions de la nature aux populations (IPBES, 2016a). Combinés, ces scénarios et modèles peuvent jouer un rôle important dans les principales phases du cycle d'élaboration des politiques, à savoir : i) l'établissement du programme ; ii) la conception des politiques ; iii) la mise en œuvre des politiques et iv) l'examen des politiques, comme décrit dans le document intitulé « *Methodological Assessment Report on Scenarios and Models of Biodiversity and Ecosystem Services* » (Rapport d'évaluation méthodologique des scénarios et des modèles de la biodiversité et des services écosystémiques) (IPBES, 2016b, figure SPM.2). Les « scénarios exploratoires » peuvent contribuer au recensement des problèmes et à l'établissement du programme en examinant un éventail d'avenirs plausibles, tandis que les « scénarios d'intervention » peuvent contribuer à la conception et à la mise en œuvre des politiques en évaluant d'autres options d'élaboration des politiques ou de gestion, par le biais d'une analyse ciblée ou de l'étude des options en matière de politiques (IPBES, 2016b, figure SPM.2). Des scénarios et modèles ont été utilisés dans le rapport intitulé « *Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services* » (Rapport d'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques) (IPBES, 2019a ; 2019b), ainsi que dans les évaluations régionales de la biodiversité et des services écosystémiques (IPBES, 2018a ; 2018b ; 2018c ; 2018d), afin de fournir une évaluation de l'état actuel de la biodiversité et des services écosystémiques et d'examiner les prévisions dans le cadre de différents futurs possibles.

2. Le *Rapport d'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques* indique que l'appauvrissement de la biodiversité et des services écosystémiques devrait se poursuivre ou s'aggraver selon de nombreux scénarios d'avenir qui tiennent compte de l'accroissement rapide de la population humaine, de la non-durabilité de la consommation et de la baisse de la production [(voir, par exemple, la figure SPM.8 du *Rapport d'évaluation mondiale* (IPBES, 2019a ; 2019b)]. En revanche, les scénarios fondés sur des hypothèses d'accroissement faible à modéré de la population humaine à toutes les échelles, de croissance à faible intensité de carbone, d'économie circulaire et de changements en profondeur favorisent davantage la durabilité à long terme et une bonne qualité de vie (IPBES, 2019a, figure SPM.8 ; 2019b).

¹ Les termes « nature », « contributions de la nature aux populations » et « bonne qualité de vie », ainsi que « valeurs instrumentales », « valeurs intrinsèques » et « valeurs relationnelles », sont utilisés dans le cadre conceptuel de la Plateforme, le guide préliminaire sur les valeurs et l'ensemble des évaluations et des documents de la Plateforme (voir Díaz *et al.*, 2015 ; Pascual *et al.*, 2017 ; Díaz *et al.*, 2018 pour plus de détails). La « nature » renvoie à différents concepts, tels que la biodiversité, les écosystèmes, la Terre nourricière, les systèmes de vie et d'autres concepts analogues, selon les personnes. La notion de « contributions de la nature aux populations », elle, recouvre les biens et services écosystémiques et les dons de la nature ainsi qu'un vaste éventail d'autres concepts. Tant la nature que les contributions de la nature aux populations sont indispensables à l'existence humaine et à une bonne qualité de vie (assurer le bien-être humain, vivre en harmonie avec la nature, vivre bien en équilibre et en harmonie avec la Terre nourricière et autres concepts analogues).

² Le document IPBES/9/INF/16 contient la liste complète des références.

B. Points faibles des scénarios et modèles actuels

3. Comme le souligne le *Rapport d'évaluation méthodologique des scénarios et des modèles de la biodiversité et des services écosystémiques* de la Plateforme (IPBES, 2016a), la plupart des approches existantes suivies dans le cadre des scénarios relatifs à la biodiversité et aux contributions de la nature aux populations présentent un certain nombre de lacunes. La lacune la plus notable concerne l'étendue des connaissances sur les propriétés de la nature et de ses constituants, ainsi que sur les interactions et les processus de rétroaction de ces constituants. La plupart des approches existantes en matière de scénarios, en particulier aux échelles mondiale et régionale, ont été élaborées pour traiter des questions en rapport avec les changements climatiques plutôt qu'avec la biodiversité et les services écosystémiques en soi et se limitent à évaluer l'incidence des facteurs sur l'état de la nature et des contributions de la nature aux populations. Ces approches envisagent souvent les gains ou pertes de biodiversité comme une conséquence isolée, plutôt que de tenir compte de l'ensemble des interdépendances et rétroactions entre la nature et les populations, qui sont au cœur du cadre conceptuel de la Plateforme (Seppelt *et al.*, 2020). Elles présentent également une capacité limitée à intégrer plusieurs valeurs, normes et objectifs stratégiques liés à la conservation de la nature et à une bonne qualité de vie (IPBES, 2016a). En raison de la participation limitée des parties prenantes, les scénarios ont souvent sous-représenté la diversité des visions du monde et des connaissances autochtones et locales (Obermeister, 2019). Par ailleurs, il pourrait être utile de traiter la question des obstacles institutionnels à l'utilisation des résultats des scénarios et du moment de la présentation des scénarios aux gouvernements (voir notamment le concept de « fenêtre » en matière de politiques publiques, Kingdon, 1984), afin d'accroître les chances que les idées liées aux scénarios soient reprises dans les programmes politiques. Tous les modèles présentant des points forts et des points faibles (IPBES, 2016a), il est essentiel que leurs capacités et leurs lacunes soient soigneusement mesurées et signalées dans le cadre des procédures d'évaluation et de prise de décisions (voir Sietz & van Dijk 2015 ; Fonte *et al.*, 2012). Les lacunes des scénarios et modèles actuels ne sont pas nécessairement le signe d'une insuffisance de l'approche ; elles reflètent plutôt le degré de complexité que suppose la résolution des problèmes actuels. Les approches existantes étudient souvent les conséquences des facteurs directs et indirects sur la nature et les populations (par exemple, les conséquences négatives des changements climatiques sur la biodiversité et les services écosystémiques) plutôt que de s'intéresser aux changements en profondeur nécessaires pour atteindre les objectifs internationaux relatifs tant à la nature qu'aux populations (par exemple, le nouveau cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD, 2021), les contributions déterminées au niveau national au titre de l'Accord de Paris et les objectifs de développement durable).

C. Remédier aux lacunes en matière d'élaboration et d'utilisation des scénarios et des modèles dans le contexte de la nature et des contributions de la nature aux populations

4. Pour remédier aux lacunes des actuelles approches de scénario concernant la nature et les contributions de la nature aux populations à différentes échelles, il importe de mieux tenir compte des processus de rétroaction entre la nature et une bonne qualité de vie pour les populations. Il importe également d'avoir conscience et de tenir compte tant des synergies que des compromis entre les objectifs du nouveau cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, les objectifs et les moyens de lutte contre les changements climatiques dans le cadre de l'Accord de Paris et les objectifs de développement durable. Des approches participatives sont également indispensables pour impliquer les parties prenantes dans l'élaboration de scénarios d'avenir relatifs à la nature et aux populations, ainsi que pour tenir compte de multiples perspectives de valeurs et de voies diverses pour atteindre les objectifs sociétaux (IPBES, 2016a ; Rosa *et al.*, 2017 ; Pereira *et al.*, 2020 ; Kim *et al.*, 2021, en prépublication ; Lundquist *et al.*, en prép.). L'inclusion des valeurs de la nature peut améliorer l'élaboration de nouveaux scénarios mondiaux relatifs à la nature et aux contributions de la nature aux populations, car elle permet à la diversité des relations entre l'être humain et la nature d'éclairer les options stratégiques propres à un contexte et à un lieu sur la base des valeurs attribuées à la nature au niveau local (Braun & Castree, 2005 ; Cronon, 1996 ; Descola, 2013 ; Head, 2016 ; Latour, 2004 ; Robin, Sörlin, & Warde, 2013).

5. Afin de répondre à ces exigences, la Plénière de la Plateforme a chargé le groupe d'experts (de 2016 à 2019) puis l'équipe spéciale (de 2019 à aujourd'hui) sur les scénarios et modèles de stimuler la mise au point de nouveaux scénarios susceptibles de mieux éclairer l'élaboration des politiques relatives à la nature et aux contributions de la nature aux populations (voir le mandat de l'équipe spéciale, annexe II de la décision IPBES-7/1), en s'appuyant sur le *Rapport d'évaluation méthodologique des scénarios et des modèles de la biodiversité et des services écosystémiques* de la Plateforme (IPBES, 2016a). Afin de rendre compte de la pluralité des perspectives de valeurs de

la nature, l'ancien groupe d'experts et l'actuelle équipe spéciale ont travaillé sur un nouveau cadre pour l'élaboration de scénarios axés sur la nature, intitulé « Cadre sur l'avenir de la nature ». Un tel cadre, applicable à différentes échelles, régions et perspectives de valeurs, permet l'élaboration de nouveaux scénarios comparables, afin de mieux contribuer aux futures évaluations de la Plateforme.

D. Élaboration d'un nouveau cadre pour promouvoir l'utilisation efficace des scénarios relatifs à la nature et aux contributions de la nature aux populations

6. Le Cadre sur l'avenir de la nature est conçu pour aider ses utilisateurs à articuler de manière cohérente divers futurs souhaitables axés sur les relations entre l'être humain et la nature. Plus précisément, il vise à stimuler la mise au point de scénarios axés sur la réalisation d'un monde qui concrétise la Vision 2050 pour la diversité biologique, à savoir « Vivre en harmonie avec la nature » (CDB, 2010), tout en tenant compte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable. Ces visions et objectifs supposent d'inverser l'appauvrissement de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations (Pereira *et al.*, 2020). Il existe de nombreuses façons de vivre en harmonie avec la nature, en fonction des perspectives de valeurs de la nature que l'on inclut dans le concept d'« harmonie ». Le Cadre est explicitement conçu pour qu'il soit tenu compte de multiples valeurs de la nature dans les scénarios et les modèles, afin de permettre l'examen d'autres moyens de réaliser la Vision 2050 pour la diversité biologique et les objectifs de développement durable. Les futurs positifs ou souhaitables de la nature correspondent à des scénarios dans lesquels la biodiversité et les contributions de la nature aux populations sont renforcées au regard d'une ou plusieurs perspectives de valeurs par rapport à la situation actuelle.

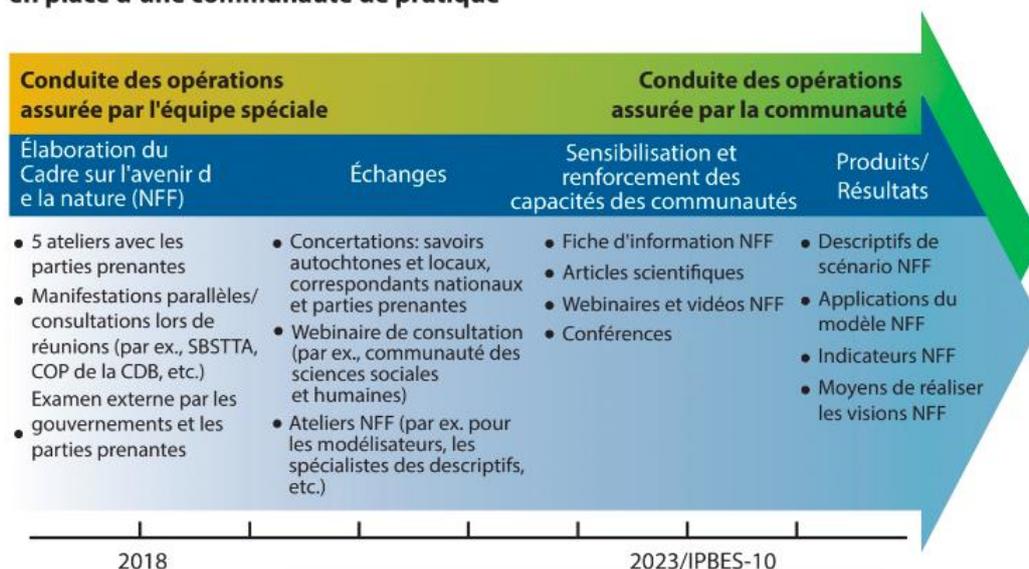
7. L'élaboration de scénarios et de modèles fondés sur des valeurs multiples peut les rendre plus inclusifs. L'inclusion explicite de multiples valeurs de la nature permet aux scénarios et aux modèles de mieux prendre en compte et d'intégrer les valeurs et systèmes de connaissances autochtones et locaux, ainsi que les contextes socioculturels et les systèmes de gouvernance et systèmes économiques parallèles, les diverses méthodes d'utilisation durable des ressources et les différentes approches de conservation de la biodiversité. L'équipe spéciale de la Plateforme sur les scénarios et modèles élabore actuellement des orientations méthodologiques concernant la façon d'appliquer le Cadre sur l'avenir de la nature à l'élaboration de scénarios quantitatifs et qualitatifs dans des contextes et à des échelles divers. Un projet d'orientations méthodologiques est reproduit dans le document IPBES/9/INF/16.

8. Le présent document ne contient pas d'exemples de scénarios élaborés à partir du Cadre sur l'avenir de la nature. Il faut encore que la communauté scientifique élabore des scénarios, en s'appuyant sur la modélisation et d'autres outils, et que les descriptifs correspondants soient établis avec l'aide des parties prenantes, ce qu'il est prévu d'accomplir au cours des quatre prochaines années, les résultats finaux devant être disponibles à temps pour être utilisés dans le cadre d'une éventuelle deuxième édition du *Rapport d'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques* (figure 1).

Figure 1

Processus dans le temps envisagé pour accélérer la mise en place d'une communauté de pratique en vue d'élaborer des scénarios fondés sur le Cadre sur l'avenir de la nature^a

Chronologie du processus envisagé pour favoriser la mise en place d'une communauté de pratique



Abréviations : CDB : Convention sur la diversité biologique ; COP : réunion de la Conférence des Parties ; NFF : Cadre sur l'avenir de la nature ; SBSTTA : Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.

^a Le dégradé de couleur allant du jaune au vert représente la transition dans la direction des opérations pour les activités énumérées, qui passe de l'équipe spéciale de la Plateforme sur les scénarios et modèles à la communauté dans son ensemble. La participation de l'équipe spéciale s'allège et celle de la communauté dans son ensemble augmente au fil du temps, mais une forte mobilisation des parties prenantes existe depuis le début du processus. La flèche bleue présente les activités de l'équipe spéciale sur les scénarios et modèles. Il est prévu que la mobilisation de la communauté et les activités de sensibilisation conduisent à la formation de consortiums de recherche et au financement de projets de recherche permettant d'atteindre l'objectif de création de scénarios à échelles multiples (du local au mondial) fondés sur le Cadre sur l'avenir de la nature, lequel continuerait à être développé et affiné à long terme.

II. Fondements du Cadre sur l'avenir de la nature

A. Historique du Cadre sur l'avenir de la nature et ses contributions à la stimulation de l'élaboration de scénarios et modèles

9. Le Cadre sur l'avenir de la nature décrit brièvement un ensemble de divers avènements souhaitables pour la nature et les populations, qui diffèrent en fonction de l'importance accordée aux types de valeurs que les populations attribuent à la nature (Pereira *et al.*, 2020). Le Cadre tient compte de l'appel à la reconnaissance de la pluralité des valeurs de la nature et des contributions de la nature aux populations, en se référant au guide préliminaire concernant les diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques, qui a été élaboré au titre du premier programme de travail de la Plateforme³. Ce guide préliminaire sur les valeurs, ainsi que l'évaluation en cours des valeurs par la Plateforme, reposent sur l'idée que l'utilisation des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits pour les populations doit être reconnue et encouragée, afin de relever au mieux le défi de la viabilité mondiale (Pascual *et al.*, 2017 ; IPBES, 2015). Bien que l'évaluation en cours des valeurs par la Plateforme et le Cadre sur l'avenir de la nature tiennent tous deux compte des valeurs de la nature, ils ont des objectifs différents : la première évalue les publications existantes et décrit différentes approches de la conceptualisation des valeurs de la nature, tandis que la deuxième sert de point de départ à l'élaboration conjointe de scénarios.

³ IPBES/4/INF/13, annexe III.

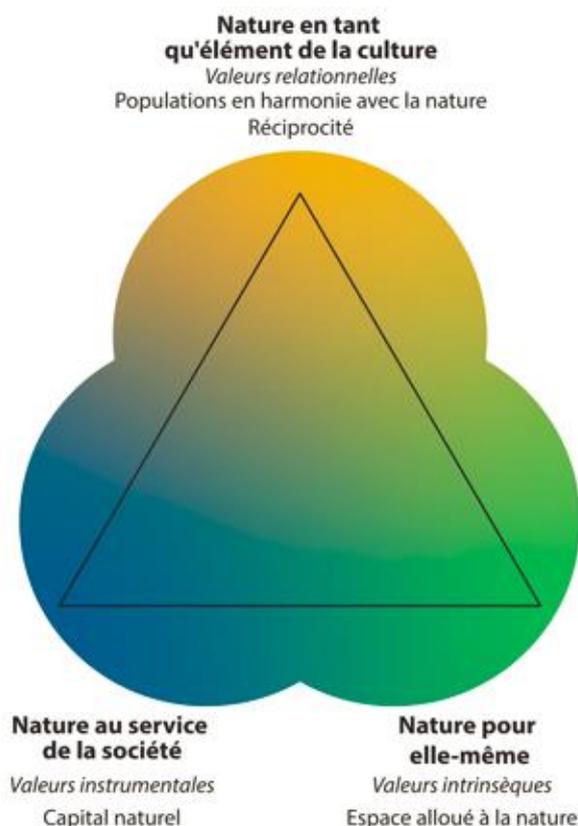
10. Tenant compte des propriétés, des interactions et des rétroactions qui opèrent dans la nature, le Cadre sur l'avenir de la nature est issu de consultations avec les parties prenantes qui ont recueilli un large éventail de visions concernant les futurs souhaitables pour la biodiversité et les populations (Lundquist *et al.*, 2017 ; Pereira *et al.*, 2020). Il met en avant trois principales perspectives de valeurs de la nature, faisant sienne la diversité des relations entre l'être humain et la nature. Le terme « perspectives de valeurs de la nature » résume la diversité des valeurs que les êtres humains attribuent à la nature, tout en mettant principalement en évidence les grandes différences entre les valeurs intrinsèques, instrumentales et relationnelles. Le Cadre permet aux acteurs participant à l'élaboration des scénarios de prendre en compte et de traiter, de manière plus explicite, la pluralité des valeurs attribuées à la nature et aux contributions de la nature aux populations, que les méthodes conventionnelles d'élaboration de scénarios ne parviennent souvent pas à saisir. Il donne une place centrale aux valeurs que les êtres humains attribuent à la nature. L'hypothèse qui sous-tend la formulation de tout type de vision positive de l'avenir de la nature est que la nature sera beaucoup plus appréciée à l'avenir, mais les raisons d'une telle appréciation, autrement dit, les perspectives de valeurs sous-jacentes, peuvent varier considérablement. Les diverses manières dont les êtres humains apprécient la nature peuvent servir à élaborer divers scénarios futurs possibles. Le Cadre est novateur en ce qu'il permet explicitement l'inclusion de valeurs relationnelles dans des scénarios de biodiversité à l'échelle mondiale, reconnaissant que les valeurs relationnelles, telles que l'identité culturelle, le sens du lieu, les traditions et la réciprocité avec la nature, sont souvent mal représentées ou marginalisées dans les évaluations de la biodiversité et des services écosystémiques.

B. Description du Cadre sur l'avenir de la nature

11. Le Cadre sur l'avenir de la nature inscrit les perspectives de valeurs concernant les relations entre les êtres humains et la nature dans une figure triangulaire (figure 2). Chaque sommet du triangle représente l'une des trois perspectives de valeurs suivantes concernant les relations entre les êtres humains et la nature : intrinsèque (nature pour elle-même), relationnelle (nature en tant qu'élément de la culture) et instrumentale (nature au service de la société) (voir le glossaire figurant dans le document IPBES/9/INF/16, annexe I/A). L'espace à l'intérieur du triangle représente un continuum ou une progression entre ces trois perspectives de valeurs. Ainsi, tout point du triangle est relié à chacun des trois sommets et présente une combinaison des trois perspectives de valeur. Il importe de garder à l'esprit que les sommets, ou angles, du triangle correspondent à des cas extrêmes de ce qui pourrait être considéré comme un « avenir souhaitable pour la nature » se limitant à une perspective donnée. Ces futurs « souhaitables » peuvent être propres à un lieu ou à un contexte, selon les cultures et les valeurs locales. On trouvera dans les encadrés de la section 4.2 des orientations méthodologiques (IPBES/9/INF/16) des exemples d'« futurs souhaitables pour la nature ». Le Cadre sur l'avenir de la nature ne vise pas à établir une préférence pour des récits ou des scénarios donnés en fonction de leur emplacement dans le triangle, reflétant le fait que les préférences de valeurs varient en fonction des cultures et des lieux. Les sommets du triangle peuvent être plus représentatifs de contextes locaux, indiquant des perspectives de valeurs locales, tandis que le centre du triangle peut refléter des contextes régionaux ou mondiaux, incorporant diverses perspectives de valeurs (Lundquist *et al.*, en prép. ; Kim *et al.*, 2021, en prépublication).

Figure 2
Cadre sur l'avenir de la nature^a

Cadre sur l'avenir de la nature



^a Le Cadre sur l'avenir de la nature présente trois perspectives de valeurs de la nature sous forme de triangle : intrinsèque (nature pour elle-même), relationnelle (nature en tant qu'élément de la culture) et instrumentale (nature au service de la société). Les cercles de couleur correspondant à chaque perspective de valeur se mélangent à leurs intersections, montrant que celles-ci ne s'excluent pas mutuellement. L'intérieur du triangle contient les futurs souhaitables pour la nature, tandis que l'espace à l'extérieur du triangle représente les futurs indésirables pour la nature et les populations. Le Cadre repose sur l'idée qu'il peut y avoir des futurs indésirables qui fonctionnent bien pour un aspect donné de la nature ou des contributions de la nature aux populations mais peuvent avoir des conséquences négatives pour beaucoup d'autres. Les côtés du triangle indiquent que la frontière entre un futur souhaitable et indésirable dépend souvent du contexte ou du lieu. Comme il n'y a pas de hiérarchie entre les trois perspectives de valeurs, les utilisateurs peuvent choisir quelle valeur placer au sommet du triangle.

12. Les personnes adhérant à la perspective « nature pour elle-même » considèrent que la nature possède une valeur intrinsèque. La diversité des espèces, des habitats, des écosystèmes et des processus qui forment le monde naturel se voit ainsi attribuer une valeur, ainsi que la capacité de la nature à fonctionner de manière autonome. Cette perspective a dominé une grande partie des préoccupations du mouvement de conservation concernant la crise de l'extinction des espèces et la protection de la nature sauvage et est bien représentée dans les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique en matière d'aires protégées et dans certains des projets d'objectifs du nouveau cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 au titre de la Convention sur la diversité biologique (CDB, 2021), ainsi que dans des concepts tels que la « demi-Terre » et la reconstitution des espaces sauvages.

13. La perspective « nature en tant qu'élément de la culture » met principalement en avant les valeurs relationnelles de la nature, dans le cadre desquelles les sociétés, les cultures, les traditions et les croyances s'entrelacent avec la nature pour façonner les paysages culturels (Himes & Muraca, 2018). Cette perspective met l'accent sur les personnes qui vivent en harmonie avec la nature et s'illustre souvent par des relations spirituelles et d'autres relations non matérielles entre l'être humain et la nature, telles que l'identité culturelle, le sens du lieu et le sentiment d'appartenance. Cette perspective ne se limite pas aux systèmes de connaissances autochtones et locaux et est de plus en plus reconnue dans le monde entier par le biais d'initiatives qui encouragent les êtres humains à renouer avec la nature au sein des paysages urbains et ruraux, les modes de vie traditionnels et

les contributions de la nature à la santé mentale (voir par exemple les concepts japonais de *satoyama* et de *satoumi*, qui désignent des lieux où la présence humaine est intégrée de manière à promouvoir le bien-être des paysages naturels). La culture et les liens culturels avec la nature n'apparaissent pas uniquement dans le cadre de cette perspective, laquelle vise plutôt à souligner que la nature et la culture sont indissociables et que l'être humain fait partie intégrante de la nature, dont il ne peut se détacher.

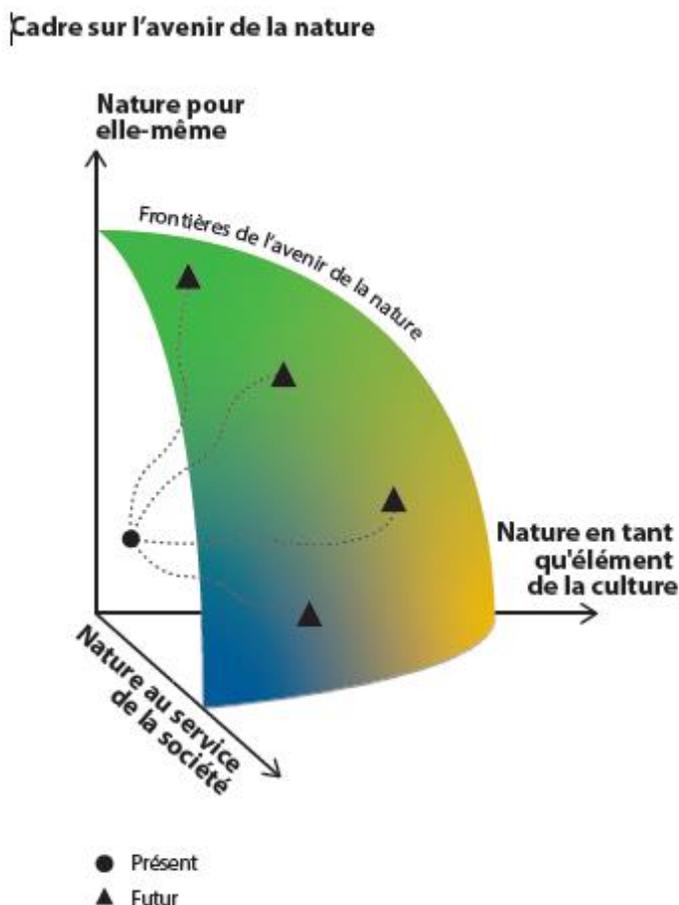
14. La perspective « nature au service de la société » met en évidence les bienfaits utilitaires et les valeurs instrumentales que la nature procure aux populations et aux sociétés. Cette vision se reflète dans des concepts tels que les services écosystémiques, le capital naturel, les infrastructures vertes et les solutions fondées sur la nature, qui présentent la nature comme fournissant des services à la société (PNUE, 2021). Il existe une grande variété d'approches pour quantifier les bienfaits que les populations tirent de la nature, tels que la production alimentaire et la filtration de l'eau, ainsi que leur influence sur la santé humaine. Nombre de ces valeurs instrumentales établissent un lien direct entre la nature et la société et sont représentées dans les objectifs de développement durable, les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et le nouveau cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. De nombreuses solutions fondées sur la nature (par exemple, la restauration des marais salants ou des mangroves en vue du stockage du carbone) illustrent les bienfaits instrumentaux de la nature.

15. Bien que le Cadre sur l'avenir de la nature se fonde sur les concepts de valeurs intrinsèques, relationnelles et instrumentales, les trois perspectives de valeurs se chevauchent dans une certaine mesure et le Cadre permet leur coexistence, répondant ainsi à certaines des critiques exprimées par Piccolo (2017) au sujet des dimensions de valeur. Le Cadre permet de tenir compte de la diversité des façons dont les populations définissent la nature et du fait que les paysages de connaissances, les interactions et l'identité influencent les valeurs que les individus attribuent à la nature (Berghöfer *et al.*, 2020). La perspective de la « nature pour elle-même » représente les valeurs intrinsèques tout en relayant indirectement des valeurs instrumentales par le biais des bienfaits non matériels que fournissent des écosystèmes sains. La perspective de la « nature au service de la société » est dominée par l'utilisation directe et indirecte d'un sous-ensemble de valeurs instrumentales, tandis que la perspective de la « nature en tant qu'élément de la culture » rend compte des valeurs relationnelles, y compris les contributions non matérielles de la nature. La santé mentale et les bienfaits récréatifs de la nature sont un exemple de chevauchement important entre la « nature au service de la société » et la « nature en tant qu'élément de la culture ». La valeur intrinsèque de la nature fait partie intégrante de nombreuses cultures, illustrant ainsi le chevauchement entre la « nature pour elle-même » et la « nature en tant qu'élément de la culture ».

16. L'état de la planète ou de tout endroit sur la planète peut être évalué à travers ces trois perspectives (figure 3). L'élaboration de scénarios à l'aide du Cadre sur l'avenir de la nature vise à améliorer l'état d'un lieu au regard d'une ou plusieurs de ces trois perspectives. Il s'agit donc de faire en sorte qu'un lieu, dont l'état actuel est souvent dégradé au regard d'une ou plusieurs de ces perspectives (figure 3), transitionne vers un score plus élevé. S'approcher d'un score élevé au regard de l'une des perspectives peut se traduire par des compromis avec les autres. Au niveau mondial, il peut être question d'échelles de temps pluridécennales (par exemple, de 2020 à 2050), tandis qu'au niveau local, des échelles pluriannuelles seront plus adaptées à l'élaboration de scénarios (par exemple, de 5 à 10 ans).

Figure 3

Illustration conceptuelle de la manière dont le Cadre sur l'avenir de la nature peut être utilisé pour tracer des voies vers des futurs durables^a



^a Chaque axe correspond à l'une des trois perspectives de valeurs de la nature. Dans cet exemple, des mesures sont prises pour améliorer la nature et les contributions de la nature aux populations au regard d'une ou plusieurs perspectives de valeurs, vers un horizon plus souhaitable de l'avenir de la nature. L'augmentation du score au regard de l'une des perspectives de valeurs peut imposer des compromis avec une autre (modifié à partir de Kim *et al.*, 2021, en prépublication).

C. Qu'est-ce qui rend unique le Cadre sur l'avenir de la nature ?

17. Le Cadre sur l'avenir de la nature peut servir à l'élaboration de scénarios illustrant de multiples futurs fondés sur différentes perspectives de valeurs de la nature, ce qui est novateur pour un cadre destiné à l'élaboration de scénarios mondiaux en matière d'environnement. Bien qu'il vise à stimuler l'élaboration de scénarios comparables, il ne prédéfinit pas les caractéristiques spécifiques de chaque scénario mais permet plutôt d'élaborer des scénarios propres à un lieu et à un contexte et rendant compte des priorités, des écologies et des valeurs locales et régionales. L'utilisation d'un cadre unique combinant différentes perspectives de valeurs de la nature facilite son application à des contextes régionaux et socioéconomiques divers, pour lesquels des caractéristiques communes et spécifiques (voir la section 3 des orientations méthodologiques, IPBES/9/INF/16) permettent la comparaison de différents scénarios. Afin d'appliquer le Cadre, les utilisateurs peuvent élaborer des scénarios fondés sur ce dernier dans divers contextes socioculturels, économiques et politiques, ainsi que dans un large éventail d'échelles spatiales, qui peuvent aider au recensement de voies vers des futurs souhaitables permettant d'atteindre les objectifs du nouveau cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et les objectifs de développement durable (IPBES, 2016a). La spécificité de chaque scénario peut ainsi être facilement transposée au contexte local et appliquée aux questions intéressant les décideurs locaux (locales).

18. Le Cadre sur l'avenir de la nature peut se distinguer d'autres approches en matière de scénario, telles que les trajectoires de concentration représentatives (communément désignées par l'acronyme RCP pour « representative concentration pathways ») et les trajectoires socioéconomiques partagées (communément désignées par l'acronyme SSP pour « shared socioeconomic pathways »), qui ont été élaborées à l'appui des évaluations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

(van Vuuren *et al.*, 2014). Le cadre regroupant les trajectoires socioéconomiques partagées et les trajectoires de concentration représentatives est prescriptif en ce qui concerne les résultats à obtenir pour les concentrations de gaz à effet de serre et de nombreux autres facteurs directs et indirects des changements climatiques, tels que l'accroissement de la population humaine, la croissance économique et la productivité agricole (O'Neill *et al.*, 2017). L'encadré 3 des orientations méthodologiques (IPBES/9/INF/16) illustre la manière dont le Cadre sur l'avenir de la nature peut être adapté aux trajectoires socioéconomiques partagées et aux trajectoires de concentration représentatives et présente les divers efforts actuellement déployés pour utiliser les trajectoires socioéconomiques partagées comme point d'entrée vers de nouveaux scénarios fondés sur le Cadre sur l'avenir de la nature.

19. Le Cadre sur l'avenir de la nature offre une certaine souplesse dans la manière dont les objectifs et les cibles stratégiques au niveau international s'appliquent aux échelles locale et régionale. Bien que moins prescriptif que le cadre regroupant les trajectoires socioéconomiques partagées et les trajectoires de concentration représentatives, il permet d'élaborer des scénarios et des modèles prescriptifs pour de tels objectifs et cibles [par exemple, pour un éventuel objectif de 30 % d'aires protégées (CBD, 2021)]. En cas de suggestion d'un objectif quantitatif, il permet à l'utilisateur de préciser un objectif numérique (soit le pourcentage de l'aire sous protection et d'autres mesures efficaces de conservation par zone) et lui laisse la possibilité de déterminer les mesures de conservation par zone qui pourraient être utilisées et la façon dont ces mesures seraient réparties dans l'espace. Le Cadre sur l'avenir de la nature offre donc une certaine souplesse dans l'application des nouveaux objectifs du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 aux contextes locaux.

III. Conclusions

20. L'utilisation du Cadre sur l'avenir de la nature par la communauté scientifique et d'autres parties prenantes permettra de poursuivre l'élaboration, le recensement et l'utilisation de nouveaux scénarios qualitatifs et quantitatifs, ainsi que l'application de modèles. Cela pourrait à son tour contribuer de manière précieuse aux futures évaluations de la Plateforme et déclencher la prise de mesures et les transformations sociétales indispensables pour atteindre un avenir souhaitable pour la nature et les populations.
